

**Conseil de site
Séance du 14 mars 2023**

Délibération n°3
Portant approbation sur le compte financier 2022

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'ordonnance n° 2018-1131 du 12 décembre 2018 relative à l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche ;

Vu le décret n°2019-1095 du 28 octobre 2019 portant création de CY Cergy Paris Université et approbation de ses statuts ;

Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;

Vu la délibération du conseil d'établissement du 14 mars 2023 portant avis sur le compte financier 2022 ;

Vu le rapport des commissaires aux comptes ;

Considérant que le budget est un acte de prévision et d'autorisation, et qu'ainsi les opérations budgétaires sont exécutées dans le cadre des autorisations données par le vote des différentes décisions budgétaires,

Considérant que le compte financier présente et analyse le résultat de fonctionnement, la capacité d'autofinancement, la variation du fonds de roulement ainsi que la situation comptable et financière de CY Cergy Paris Université au 31 décembre 2022,

Considérant que le compte financier 2022 de CY Cergy Paris Université a été préalablement soumis pour avis au conseil d'établissement en sa séance du 14 mars 2023, avant son adoption par le conseil de site,

Considérant que le quorum physique requis est atteint,

Après en avoir délibéré :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 19

Nombre de membres représentés : 6

Membres absents et non représentés : 7

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 4

Non-participation : 0

Article 1er : Le conseil de site prend acte des éléments d'exécution budgétaire suivants :

- ❖ 2 018 EPTP dont 1 510 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 508 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- ❖ 212 884 196 € d'autorisations d'engagement dont :
 - 148 710 334 € en personnel
 - 32 371 929 € en fonctionnement
 - 31 801 933 € en investissement
- ❖ 196 729 800 € en crédits de paiement dont :
 - 148 661 070 € en personnel
 - 32 159 101 € en fonctionnement
 - 15 909 629 € en investissement
- ❖ 201 946 615 € de recettes
- ❖ +5 216 814 € de solde budgétaire

Article 2 : Le conseil de site prend acte des éléments d'exécution comptable suivants :

- ❖ + 8 562 799,77 € de variation de la trésorerie
- ❖ + 4 529 595,69 € de résultat patrimonial
- ❖ + 10 295 982,06 € de capacité d'autofinancement
- ❖ + 4 725 462,11 € de variation de fonds de roulement

Article 3 : Le conseil de site approuve l'affectation du résultat à hauteur de 4 529 595,69 € en réserves (compte 10682) et l'affectation du solde débiteur du report à nouveau à hauteur de 6 175 817,15 € en réserves (compte 10682).

Article 4 : Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles ainsi que le rapport du commissaire aux comptes (DELOITTE) suivi de l'annexe aux comptes de l'agent comptable sont joints à la présente délibération.

Article 5 : La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique d'Ile-de-France, chancelier des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article dernier : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Le président de CY Cergy Paris Université,



Laurent GATINEAU

Transmise au rectorat le : 13 avril 2023

Publiée le : 13 avril 2023

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, en cas de délibération à caractère réglementaire.

Tableau 1
Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du Compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			BI 2022	BR1 2022	BR2 2022	Réel 2022				
			Emplois sous plafond Etat							
			En ETPT							
Catégories d'emplois	Nature des emplois		738	703		684	(1)			
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	19	16		17				
		Non permanents	133	167		181				
S/total EC			890	886	0	882				
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			0	0	0	0				
			Emplois financés sur ressources propres							
			En ETPT							
BIATSS	Permanents		71	62		67				
	Non permanents	Titulaires	246	210		193				
		CDI	317	272	0	260				
S/total Biatss			66	61	0	59				
Totaux			651	545	0	508	(3)			
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 655	1 655	0	1 510	(5)			
			Global							
			738	703	0	684				
			90	78	0	84				
			379	377	0	374				
S/total Global			1 207	1 158	0	1 142				
			485	429	0	407				
			109	104	0	105				
			425	384	0	365				
S/total Global			2 226	2 075	0	2 018	(4)			
			Plafond global des emplois voté par le CA							

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, lors des budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel. Ce tableau doit être cohérent avec la prévision de masse salariale inscrite au budget et avec le DPG

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)

TABLEAU 4
Equilibre financier Compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

BESOINS					FINANCEMENTS					
	Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés		Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 255 354	7 938 527	3 539 064	0,00		-	-	-	5 216 814,29	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>									5 216 814,29	<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>										<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	609 918	153 666	39 303	33 302,50		13 341	5 647	1 625	8 910,90	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	17 113 398	16 328 776	14 601 894	15 597 920,90		18 789 336	11 491 032	16 444 050	15 139 938,07	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	139 233		13 994	3 067,87		161 937		144 602	3 831 427,78	Autres encaissements non budgétaires (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	19 117 903	24 420 969	18 194 255	15 634 291,27		18 964 614	11 496 679	16 590 277	24 197 091,04	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)	-	-	-	8 562 799,77		153 289	12 924 290	1 603 978	0,00	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)****</i>	<i>700 305</i>			<i>252 487,47</i>		<i>-</i>	<i>1 800 000</i>	<i>1 466 084</i>	<i>0,00</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)****</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>0</i>			<i>8 310 312,30</i>		<i>853 594</i>	<i>11 124 290</i>	<i>2 072 980</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	19 117 903	24 420 969	18 194 255	24 197 091,04		19 117 903	24 420 969	18 194 255	24 197 091,04	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(**) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(***) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

TABLEAU 6
Situation patrimoniale Compte financier 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	Compte de résultat prévisionnel				PRODUITS	Compte de résultat prévisionnel			
	Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés		Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés
Personnel	140 202 900	152 396 191	154 346 191	148 067 783,61	Subventions de l'Etat	142 177 331	133 065 201	136 348 054	148 078 657,00
dont charges de pensions civiles*	33 140 279	35 534 651	36 225 732	33 361 301,61	Facilité affectée	2 448 087	1 500 000	1 362 981	975 549,83
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 658 173	51 702 709	52 056 055	48 184 271,39	Autres subventions	5 140 232	22 817 200	22 794 856	5 158 979,18
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	41 424 482	46 918 905	46 855 442	46 588 464,65
TOTAL DES CHARGES (1)	189 861 073	204 099 900	206 402 246	196 252 055,00	TOTAL DES PRODUITS (2)	191 190 133	204 301 306	207 361 333	200 781 650,69
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	1 329 060	202 406	959 087	4 529 595,69	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	0	0	0	0,00
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	191 190 133	204 301 306	207 361 333	200 781 650,69	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	191 190 133	204 301 306	207 361 333	200 781 650,69

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	1 329 060	202 406	959 087	4 529 595,69
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	18 606 419,44	12 538 840	13 575 494	14 296 801,35
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 005 903,00	1 506 000	1 339 340	1 339 340,04
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				0
- produits de cession d'éléments d'actifs	33 398,25			7 382,68
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	11 956 147,28	6 232 224	6 662 942	7 183 692,26
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	6 940 031	5 003 022	6 532 299	10 295 982,06

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés				RESSOURCES	Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés			
	Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés		Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés
Insuffisance d'autofinancement	0		0	0,00	Capacité d'autofinancement	6 940 031	5 003 022	6 532 299	10 295 982,06
Investissements	19 646 626	27 150 629	22 294 694	319 275 942,52	Financement de l'actif par l'Etat	1 201 703	8 715 000	5 911 046	-15 070 550,36
					Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	3 239 765	6 849 080	7 192 573	3 037 118,54
Remboursement des dettes financières	1 559 305,24	100 391	0	49 500,00	Autres ressources	6 404 016	445 000	445 000	-9 977 861,61
					Augmentation des dettes financières	1 061 597	0	0	335 766 256,00
TOTAL DES EMPLOIS (5)	21 205 931	27 251 020	22 294 694	319 325 442,52	TOTAL DES RESSOURCES (6)	16 847 112	21 012 102	20 080 918	324 050 904,63
Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)	0	0	0	4 725 462,11	Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)	2 358 819	6 238 918	2 213 776	0,00

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	Compte financier 2021	BI 2022	Montants dernier budget rectificatif n°1 voté le 13/12/2022	Montants exécutés
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-2 358 819	-6 238 918	-2 213 776	4 725 462,11
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	-2 205 530	6 685 372	-609 798	-3 837 337,66
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-153 289	-12 924 290	-1 603 978	8 562 739,77
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	27 440 793	18 672 900	25 227 017	32 166 254,76
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-43 015 057	-38 618 911	-43 624 856	-46 852 394,63
Niveau final de la TRÉSORERIE	70 465 650	57 291 811	68 851 872	79 018 649,39

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Exécution des AE et des CP		Prévisions	Exécution					Reste à payer	Reste à réaliser		
Opération	Nature	Coût total de l'opération (1)	Conso AE < 2021 (2)	Conso AE 2021 (3)	TOTAL des AE consommées (4) = (2) + (3)	Conso CP < 2021 (5)	Conso CP 2021	TOTAL des CP consommés (7) = (5) + (6)	Sur les AE consommées (8) = (4) - (7)	Solde à engager (9) = (1) - (4)	Solde à payer (10) = (1) - (7)
Contrats de recherche	Personnel	90 248 722	23 311 814	12 105 882	35 417 696	23 311 814	12 105 882	35 417 696	0	54 831 026	54 831 026
	Fonctionnement	58 494 542	11 384 197	6 645 407	18 029 604	9 944 439	6 390 477	16 334 917	1 694 687	40 464 938	42 159 625
	Investissement	18 383 999	3 590 239	2 160 353	5 750 592	2 439 334	1 734 295	4 173 629	1 576 963	12 633 407	14 210 370
Total Contrats de recherche		167 127 263	38 286 250	20 911 643	59 197 892	35 695 588	20 230 654	55 926 242	3 271 650	107 929 371	111 201 021
Contrats de formation continue	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Contrats de formation continue		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrats d'enseignement	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Contrats d'enseignement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Programmes pluriannuels d'inv	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Investissement	71 519 455	37 731 026	25 369 419	63 100 445	22 176 169	9 765 032	31 941 201	31 159 244	8 419 010	39 578 254
Total Programmes pluriannuels d'inv		71 519 455	37 731 026	25 369 419	63 100 445	22 176 169	9 765 032	31 941 201	31 159 244	8 419 010	39 578 254
Ss total Personnel		90 248 722	23 311 814	12 105 882	35 417 696	23 311 814	12 105 882	35 417 696	0	54 831 026	54 831 026
Ss total Fonctionnement		58 494 542	11 384 197	6 645 407	18 029 604	9 944 439	6 390 477	16 334 917	1 694 687	40 464 938	42 159 625
Ss total Investissement		89 903 454	41 321 265	27 529 772	68 851 037	24 615 503	11 499 327	36 114 830	32 736 207	21 052 417	53 788 624
TOTAL		238 646 718	76 017 276	46 281 062	122 298 337	57 871 757	29 995 686	87 867 443	34 430 894	116 348 381	150 779 275

Exécution des Recettes		Prévisions	Exécution		Prévisions en N+1 et suivantes
Opération	Nature	Financement de l'opération (11)	Encaissements < 2021 (12)	Encaissements réalisés 2021 (13)	Reste à encaisser en 2022 et suivantes (14) = (11) - (12) - (13)
Contrats de recherche	Financement de l'Etat	28 816 755	2 826 307	1 274 738	24 715 711
	Autres financements publics	125 379 129	32 820 965	17 556 915	75 001 249
	Autres financements	12 931 379	6 326 556	1 984 691	4 620 132
Total Contrats de recherche		167 127 263	41 973 828	20 816 344	104 337 091
Contrats de formation continue	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
Total Contrats de formation continue		0	0	0	0
Contrats d'enseignement	Financement de l'Etat	0	0	0	0
	Autres financements publics	0	0	0	0
	Autres financements	0	0	0	0
Total Contrats d'enseignement		0	0	0	0
Programmes pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	25 478 334	16 700 000	7 202 865	1 575 469
	Autres financements publics	29 930 000	7 072 411	1 745 571	21 112 018
	Autres financements	0	0	0	0
Total Programmes pluriannuels d'inv		55 408 334	23 772 411	8 948 436	22 687 487
Ss total Financement de l'Etat		54 295 089	19 526 307	8 477 603	26 291 180
Ss total Autres financements publics		155 309 129	39 893 376	19 302 486	96 113 267
Ss total Autres financements		12 931 379	6 326 556	1 984 691	4 620 132
TOTAL		222 535 597	65 746 239	29 764 780	127 024 578

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

33 boulevard du Port

95011 Cergy-Pontoise

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de l'établissement public CY CERGY PARIS UNIVERSITE

Opinion avec réserves

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'établissement public CY CERGY PARIS UNIVERSITE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion avec réserve

Motivation de la réserve

Inventaire physique des actifs mobiliers

En l'absence d'inventaire physique récent des biens mobiliers permettant d'en assurer le rapprochement avec les données comptables, et compte tenu de la procédure actuelle de suivi de ces actifs, nous n'avons pas pu nous assurer de la réalité et de l'exhaustivité des valeurs inscrites à ce titre au bilan.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes suivantes de l'annexe des comptes annuels :

- la note 12 *Régularisation du patrimoine immobilier* qui expose les effets des corrections relatives au patrimoine immobilier comptabilisées dans les capitaux propres d'ouverture, conformément au référentiel comptable,
- la note e *Immobilisations financières* qui décrit le traitement comptable retenu pour traduire les effets de la dévolution de l'I-SITE.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence éventuelle des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés au conseil d'administration, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicable aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur, de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

CY CERGY PARIS	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)			Date 13.02.2023
Année 2022				Heure 17:56:05
Période 01 à 15				Page 27
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021
	Brut	Amortissements & dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	47 412 129,98	-40 112 663,01	7 299 466,97	3 941 238,15
Immobilisations corporelles	258 151 078,55	-75 825 833,48	182 325 245,07	180 111 386,90
Terrains	22 357 179,64	-27 022,58	22 330 157,06	23 362 826,34
Constructions	158 288 731,20	-29 655 877,19	128 632 854,01	131 802 666,61
Installations techniques, matériels et outillage	18 153 918,14	-13 684 857,30	4 469 060,84	4 062 572,03
Collections	42 436,75	-10 483,10	31 953,65	31 953,65
Biens historiques et culturels				
Autres immobilisations corporelles	40 653 382,60	-32 447 593,31	8 205 789,29	8 513 866,12
Immobilisations mises en concession				
Immobilisations corporelles en cours	909 111,83		909 111,83	678 570,67
Avances et acomptes sur commandes	17 746 318,39		17 746 318,39	11 658 931,48
Immobilisations grévées de droits				
Immobilisations corporelles (biens vivants)				
Immobilisations financières	336 443 139,85	-41 000,00	336 402 139,85	562 734,05
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	642 006 348,38	-115 979 496,49	526 026 851,89	184 615 359,10
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances	24 560 783,31	-491 546,70	24 069 236,61	17 403 770,97
Créances sur des entités publiques des organismes internationaux et Commission européenne	1 576 580,49		1 576 580,49	871 395,52
Créances clients et comptes rattachés	22 231 406,43	-491 546,70	21 739 859,73	16 194 627,32
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)				
Avances et acomptes versés sur commandes	66 520,00		66 520,00	59 539,38
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)				
Créances sur les autres débiteurs	686 276,39		686 276,39	278 208,75
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)	403 252,31		403 252,31	178 606,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	24 964 035,62	-491 546,70	24 472 488,92	17 582 377,01
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	1 350 000,00		1 350 000,00	1 350 000,00
Disponibilités	77 668 649,39		77 668 649,39	69 105 849,62
Autres				
TOTAL TRESORERIE	79 018 649,39		79 018 649,39	70 455 849,62
Comptes de régularisation				
Ecarts de conversion Actif				160,18
TOTAL GENERAL	745 989 033,39	-116 471 043,19	629 517 990,20	272 653 745,91

CY CERGY PARIS Année 2022 Période 01 à 15	Système de base BILAN COMPTABLE (Avant répartition)	Date 13.02.2023 Heure 17:56:05 Page 28
PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
FONDS PROPRES		
Financements reçus	165 232 618,67	153 740 002,97
Financements de l'actif - Etat	141 021 252,34	131 506 893,95
Financement de l'actif par des tiers	24 211 366,33	22 233 109,02
Fonds propres des fondations		
Ecart de réévaluation		
Réserves	56 652 908,74	55 323 843,31
Report à nouveau	-6 175 817,15	5,59
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	4 529 595,69	1 329 059,84
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES	220 239 305,95	210 392 911,71
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	517 327,00	150 000,00
Provisions pour charges	904 271,00	672 319,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 421 598,00	822 319,00
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires		
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers		
Dettes financières et autres emprunts	336 040 656,00	323 900,00
TOTAL DETTES FINANCIERES	336 040 656,00	323 900,00
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 969 819,85	4 511 425,34
Dettes fiscales et sociales	4 847 640,00	5 496 714,84
Avances et acomptes reçus	32 351 574,40	22 298 844,92
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)		
Autres dettes non financières	24 629 741,92	24 484 738,29
Produits constatés d'avance	4 017 654,08	4 322 891,81
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	71 816 430,25	61 114 615,20
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive		
TOTAL TRESORERIE		
Comptes de régularisation		
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	629 517 990,20	272 653 745,91

CY CERGY PARIS Année 2022 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2023 Heure 18:30:57 Page 30
Charges (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT <i>Achats</i> <i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i> <i>Charges de personnel</i> Salaires, traitements et rémunérations divers Charges sociales Intéressement et participation Autres charges de personnel <i>Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)</i> <i>Dotations aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	41 198,47 27 531 009,02 146 035 453,78 92 041 336,37 53 365 248,56 628 868,85 8 321 671,31 14 296 801,35	28 105,73 23 753 343,46 140 202 899,90 87 339 283,98 52 152 213,19 711 402,73 7 200 224,54 18 606 419,44
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	196 226 133,93	189 790 993,07
CHARGES D'INTERVENTION <i>Dispositif d'intervention pour compte propre</i> Transfert aux ménages Transferts aux entreprises Transferts aux collectivités territoriales Transferts aux autres entités <i>Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme</i> <i>Dotations aux provisions et dépréciations</i>	5 189,18 5 189,18	61 250,00 61 250,00
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	5 189,18	61 250,00
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	196 231 323,11	189 852 243,07
CHARGES FINANCIÈRES <i>Charges d'intérêt</i> <i>Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement</i> <i>Pertes de change</i> <i>Autres charges financières</i> <i>Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières</i>	20 731,89	3 527,54 5 302,25
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	20 731,89	8 829,79
Impôts sur les sociétés		
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	4 529 595,69	1 329 059,84
TOTAL CHARGES	200 781 650,69	191 190 132,70

CY CERGY PARIS Année 2022 Période 01 à 14	Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 13.02.2023 Heure 18:30:57 Page 31
Produits (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	155 393 970,24	149 765 650,38
Subventions pour charges de service public	136 948 159,33	133 301 650,67
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	17 470 261,08	15 151 794,33
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques		
Dons et legs		
Produits de la fiscalité affectée	975 549,83	1 312 205,38
<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	36 858 567,10	28 457 347,51
Ventes de biens ou prestations de services	35 206 149,53	27 358 807,50
Produits de cessions d'éléments d'actif	7 382,68	33 398,25
Autres produits de gestion	1 645 034,89	1 065 141,76
Production stockée et immobilisée		
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public		
<i>Autres produits</i>	8 523 032,30	12 962 050,28
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	1 339 340,04	1 005 903,00
Reprises du financement rattaché à un actif	7 183 692,26	11 956 147,28
<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	200 775 569,64	191 185 048,17
PRODUITS FINANCIERS		
<i>Produits des participations et des prêts</i>	5 146,88	3 402,63
<i>Produits nets sur cessions des immobilisations financières</i>		
<i>Intérêts sur créances non immobilisées</i>		230,15
<i>Produits des valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement</i>		
<i>Gains de change</i>	934,17	1 451,75
<i>Autres produits financiers</i>		
<i>Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières</i>		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	6 081,05	5 084,53
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)		
TOTAL PRODUITS	200 781 650,69	191 190 132,70



ANNEXE AUX COMPTES 2022

Réalisée par Madame Carole DOTTI,

Agent comptable

Table des matières

I.	LES FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE	3
1.	PERENNISATION I-SITE	3
2.	CONVENTION DE DEVOLUTION IDEX CY	3
3.	CONTRAT DE PLAN ÉTAT-REGION 2021 - 2027	3
4.	NOUVEAUX PROJETS DE L'ETABLISSEMENT	4
A.	PROJET CY GENERATIONS	4
B.	PROJET IDEES@CY	5
5.	RIPEC	6
6.	VALEUR DU POINT D'INDICE	6
7.	CONTRIBUTION DE VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS (CVEC)	6
8.	STRATE SCHOOL OF DESIGN PTE. LTD	7
9.	SULITEST IMPACT	7
10.	PLAN DE RELANCE	7
11.	DON EN NATURE	7
12.	REGULARISATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER	8
II.	PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES	8
1.	PRINCIPES ET METHODES D'EVALUATION	8
2.	COMPARABILITE DES COMPTES	8
A.	METHODES DE COMPTABILISATION	8
B.	CORRECTIONS D'ERREURS COMPTABILISEES	9
III.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – L'ACTIF	9
1.	ACTIF IMMOBILISE	9
A.	PRINCIPES	9
B.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	10
C.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11
D.	IMMOBILISATIONS EN COURS	13
E.	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	13
F.	AMORTISSEMENTS	16
2.	CREANCES	17
A.	CREANCES SUR DES ENTITES PUBLIQUES	17
B.	CREANCES DIVERSES	18
C.	DEPRECIATIONS	20
D.	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES	20
E.	CREANCES SUR AUTRES DEBITEURS	20
F.	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	21
3.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	22
A.	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	22
B.	DISPONIBILITES	22
IV.	NOTES RELATIVES AUX POSTES DE BILAN – LE PASSIF	23
1.	FINANCEMENTS REÇUS	23
A.	SUBVENTION POUR CHARGE DE SERVICE PUBLIC (SCSP)	23
B.	FINANCEMENTS EXTERNES DE L'ACTIF (SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT)	23

2. PROVISIONS.....	25
A. PROVISIONS POUR LITIGES.....	26
B. PROVISIONS CET	26
3. DETTES	27
A. DETTES FINANCIERES	27
B. DETTES NON FINANCIERES	28
4. RESERVES, REPORT A NOUVEAU ET RESULTAT	33
A. RESERVES (COMPTE 10682000).....	33
B. REPORT A NOUVEAU (COMPTES 119 ET 110)	33
C. RESULTAT (COMPTE 12000000).....	34
D. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	34
V. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT	35
1. CHARGES.....	37
A. ACHATS ET VARIATIONS DES STOCKS.....	38
B. ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURES.....	41
E. AUTRES SERVICES EXTERIEURS	43
F. IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES.....	44
G. CHARGES DE PERSONNEL	45
H. AUTRES CHARGES DE GESTION	46
I. CHARGES FINANCIERES.....	50
J. DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	50
2. LES PRODUITS.....	51
A. VALEURS DE PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES.....	51
B. SUBVENTIONS.....	52
C. AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE.....	52
D. PRODUITS FINANCIERS	53
E. REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS.....	53

I. Les faits caractéristiques de l'exercice

1. Pérennisation I-SITE

CY Cergy Paris Université se félicite de l'attribution définitive du label I-SITE (initiatives – Sciences – Innovation – Territoires – Economie). Auditionnée le 14 janvier 2022, le jury international a formulé ses recommandations à l'État qui a décidé de confirmer son soutien en statuant la pérennisation de l'I-SITE et du financement associé. Ce renouvellement permet de sécuriser 9 millions d'euros de financement par an pour une durée indéterminée.

2. Convention de dévolution IDEX CY

A la suite de la fin de la période probatoire, la convention de dévolution N° ANR-16-IDEX-0008 a été signée, le 31 mars 2022, entre l'État, l'ANR d'une part et CY Cergy Paris Université, d'autre part. Elle a eu pour objet de réaliser le transfert définitif à CY Cergy Paris Université de la dotation non consommable de 335 741 506 € impliquant une jouissance des intérêts générés par ce capital. Ce point est détaillé au chapitre des immobilisations financières.

3. Contrat de Plan État-Région 2021 – 2027

Avec le contrat de plan 2021-2027, CY Cergy Paris Université souhaite franchir une seconde étape de son évolution et consolider la création de l'université expérimentale par le développement d'un véritable campus international, qui est l'un des objectifs du projet I-SITE.

Ce projet de campus bénéficie d'un soutien inédit de l'État et de la Région, ainsi que des partenaires privés et des collectivités territoriales, ce qui donne à ce projet, une véritable cohérence.

L'État et la Région soutiendront CY Cergy Paris Université à hauteur de 101,2M€ dans le cadre de ce volet, financements auxquels s'ajoutent 16M€ de l'État inscrits au volet culture pour l'École nationale supérieure d'arts de Paris-Cergy.

La politique de site dessine ainsi les nouveaux contours d'une carte des formations universitaires dans le Val d'Oise en affichant quatre pôles thématiques et géographiques :

- « CY TECH » & « Droits et Humanités » à Cergy (sites de Hirsch et Les Chênes),
- « Sciences Expérimentales » à Neuville,
- « Éducation » à Pontoise (site de Saint-Martin) et Saint-Germain-en-Laye (Yvelines).

Sur Cergy, il s'agit de réhabiliter et densifier la parcelle Hirsch, un site central vétuste, en vue d'en faire l'un des quatre pôles géographiques et d'entraîner, dans la foulée, l'aménagement des trois autres pôles. Le coût total de l'opération, dont la réalisation excèdera le calendrier du CPER 2021-2027, est estimé à 215 M€. L'État et la Région Île-de-France le financeront à hauteur de 56 M€ dans le cadre du CPER 2021-2027.

Sur Neuville, l'État et la Région porteront leur effort sur l'excellence scientifique en soutenant le projet CY laboratoires à hauteur de 20M€.

Sur Saint-Germain-en-Laye, le CPER contribuera, en complément du soutien de la commune et du Département, au financement d'un pôle « d'éducation inclusive », rapprochant l'INSPE et l'INSHEA en intégrant formation et recherche. L'État y consacra 5M€, en plus des 16,5M€ affectés en 2020 au titre du CPER 2015-2020.

Le regroupement CYU porte également le campus d'excellence des métiers et des qualifications « Les chantiers de Versailles : art et patrimoine ». Il s'agit de financer au titre du CPER des travaux de rénovation et d'aménagement des Grandes écuries de Versailles destinées à accueillir le campus. L'opération contribue à la réalisation du continuum entre l'enseignement

scolaire et supérieur. Elle sera soutenue par l'État à hauteur de 7M€ (dont 3M€ inscrits dans la maquette de ce volet et 4M€ dans la maquette du volet Culture), en complément du soutien de 5M€ de la Région au titre du volet Enseignement supérieur et recherche.

Établissement	Commune	Intitulé de l'opération	Total du financement en K€	Financement de la Région	Financement de l'État
Ecole nationale supérieure d'architecture	Versailles	Rénovation et équipement numérique - Petites écuries	1 000	1 000	0
Ecole nationale supérieure du paysage	Versailles	Réhabilitation des jardins du potager du Roi	3 200	1 600	1 600
Ecole d'Art	Cergy	Reconstruction de l'Ecole d'Art de Cergy	8 000	8 000	0
CYU	Saint-Germain-en-Laye	Pôle d'éducation inclusive	5 000	0	5 000
CYU	Versailles	CMQ Métiers d'Art et	8 000	5 000	3 000
CYU	Neuville	Construction de laboratoires de recherche	20 000	2 000	18 000
CYU	Cergy	Construction du Pôle internationale CY Tech - Site de Hirsch	56 000	40 000	16 000
TOTAL			101 200	57 600	43 600

4. Nouveaux projets de l'établissement

a. Projet CY Générations

Lancé dans le cadre du PIA 4, l'appel à projets « ExcellencES » a pour ambition de mettre en avant l'excellence sous toutes ses formes et d'accompagner les établissements porteurs d'un projet de transformation ambitieux à l'échelle de leur site dans la mise en œuvre de leur stratégie propre.

Avec « CY Générations » l'objectif de CY Cergy Paris Université est de devenir une fabrique de solutions pour mettre les nouvelles générations en capacité de relever les défis de la transition écologique et sociale. En favorisant l'expertise scientifique interdisciplinaire, la formation et l'engagement des étudiants ainsi que l'émergence de nouveaux lieux de l'innovation, CY Générations vise à maximiser l'impact de CY Cergy Paris Université sur les générations futures. Ainsi, ce moteur haute performance de l'innovation durable en France et à l'étranger que sera CY Générations, est composé de 3 principaux rouages :

- Éclairer les générations futures,
- Renforcer leur autonomie
- Les inspirer.

Aux côtés de CY Cergy Paris Université, de l'ESSEC et des établissements de CY Alliance, sont partenaires du projet : des organismes nationaux de recherche (CNRS, CEREMA), des acteurs du

monde de la transition (CRI, Campus de la Transition) et des collectivités territoriales (CDVO; CACP; CARPF; la commune de Saint-Germain-en-Laye).

Dans ce contexte, suite à la décision du Premier ministre, en date du 02 décembre 2021 autorisant l'ANR à contractualiser, le contrat attributif d'aide entre l'ANR et CY Cergy Paris Université prévoyant l'octroi d'une aide d'un montant de 20 800 000 € au projet « CY Générations » a été signé en mai 2022. CY Cergy Paris Université, établissement coordinateur, a perçu le 29 juillet 2022 selon l'échéancier prévu à la convention et repris, ci-dessous, la notification de 3 120 000 €.

Echéance	Notification	T + 12 mois	T + 24 mois	T + 36 mois	T + 48 mois	T + 60 mois	Solde
Montant en €	3 120 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	3 120 000	2 080 000

Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part reversements aux partenaires.

b. Projet IDéES@CY

Le projet IDéES@CY (Intégration et Développement des idEx et I-SITE) complète les actions de CY Initiative et de SFRI@CY (Structuration de la Formation par la Recherche dans les Initiatives d'excellence) dans des domaines cruciaux pour la mise en œuvre de CY.

Identifiés par un exercice d'évaluation du comité d'audit de CY Initiative, puis par une consultation des communautés, des services et de la gouvernance au cours des 6 derniers mois, 4 axes ont été déterminés :

- Améliorer les procédures RH et la flexibilité pour accueillir le personnel international,
- Renforcer la communication scientifique ;
- Favoriser le rayonnement international (présence établie à Singapour et initiative universitaire européenne EUTOPIA) ;
- Soutenir les points forts dans le domaine des Sciences Humaines et Sociales (SHS) grâce à la création d'une nouvelle Maison des Sciences de l'Homme rattachée à CY Advanced Studies.

Dans ce contexte, suite à la décision du Premier ministre, en date du 31 juillet 2020 autorisant l'ANR à contractualiser, le contrat attributif d'aide entre l'ANR et CY Cergy Paris Université prévoyant l'octroi d'une aide d'un montant de 7 500 000 € au projet « IDEéES@CY » a été signé en septembre 2022. CY Cergy Paris Université, établissement coordinateur, sera amené à percevoir cette somme, selon l'échéancier prévu à la convention et repris, ci-dessous.

Echéance	Notification	T + 12 mois	T + 24 mois	T + 36 mois	T + 48 mois	T + 60 mois	T + 72 mois	Solde
Montant en €	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 285	964 290	750 000

Cette opération est gérée en opération pour compte de tiers pour la part reversements aux partenaires.

5. RIPEC

Le décret 2021-1895 du 29 décembre 2021 portant création du Régime Indemnitare des Personnels Enseignants et Chercheurs (RIPEC) fixe les conditions de ce nouveau régime indemnitaire pour les enseignants-chercheurs et assimilés à compter du 1^{er} janvier 2022.

Ce nouveau régime indemnitaire unifié repose sur trois composantes :

- Une indemnité statutaire (C1),
- Une indemnité fonctionnelle (C2),
- Une prime individuelle liée à la qualité des activités et de l'engagement professionnel des agents (C3).

Les barèmes, plafonds et planchers indemnitaires sont fixés par arrêté du ministre chargé de la fonction publique, du ministre chargé du budget et du ministre ou des ministres intéressés.

Le volet individuel (C3) se substitue à la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR).

Le décret a modifié les montants plancher et plafond. Ainsi, le conseil d'établissement, lors de sa séance du 8 mars 2022, a délibéré sur les différents montants que l'établissement propose d'attribuer au titre de la campagne 2022.

Cinq montants ont été votés dans le cadre des montants plancher et plafond :

- 3 500 €,
- 5 000 €,
- 7 000 €,
- 9 000 €,
- 12 000 €.

6. Valeur du point d'indice

Augmentation de la valeur du point d'indice pour les agents rémunérés à l'indice, à hauteur de 3.5 %, applicable à compter du 1^{er} juillet 2022.

7. Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC)

Suite à la réception de la note de la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation en date du 29 septembre 2022 relatif à la contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) 2022-2023, la date ainsi que le montant du premier versement de l'année ont été modifiés par le décret n°2022-1509 du 1^{er} décembre 2022 portant modification des dispositions relatives à la CVEC.

En ce sens, le premier versement sera effectué au plus tard au 20 janvier au lieu du 15 décembre, correspondant à 100 % de la CVEC de la totalité des effectifs étudiants enregistrés jusqu'au 15 octobre 2022.

Par ailleurs, le second versement, dont la date butoir demeurera inchangée (juillet), aura donc pour objet de verser les droits relatifs aux assujettis inscrits après le 15 octobre ainsi que la part variable (sur-collecte).

Par conséquent, les modalités de comptabilisation sont les suivantes :

- A réception de la notification du CROUS, CY Cergy Paris Université pourra émettre un titre d'avance en 2023. Celui-ci sera rapproché avec l'encaissement perçu en janvier 2023 afin de générer une recette budgétaire.
- Ce titre d'avance sera apuré lors de l'émission du titre de recette, lors de la détermination fiable du montant du produit.

Ainsi, les deux versements s'effectueront sur une même année budgétaire.

8. Strate School of Design PTE. Ltd

CY Cergy Paris Université entretient des liens depuis plusieurs années avec l'Ecole Strate School of Design, située à Singapour, filiale de Strate College (Strate Ecole de Design à Paris). Cette relation s'est particulièrement renforcée dans le cadre du développement du Bachelor Y de CY Tech. Suite à un changement de direction, Strate Ecole of Design à Paris a décidé de réorienter ses activités vers un autre secteur à Singapour. La reprise des activités pédagogiques de l'école permettrait à CY Cergy Paris Université de disposer d'une opportunité de déploiement des formations en innovation par le design à l'international et de conforter sa stratégie d'action.

Autorisée par la délibération n°7 du conseil de site du 6 juillet 2021, CY Cergy Paris Université s'est rapprochée de Strate Ecole de Design à Paris, en vue d'acquérir l'Ecole Strate School of Design aux fins de création et de développement d'un campus innovation et design à Singapour. CY Cergy Paris Université a fait part de son intérêt pour l'acquisition de l'Ecole impliquant le transfert direct de cent pour cent (100 %) du capital et des droits de vote de Strate College à CY Cergy Paris Université pour un prix de cession à un dollar singapourien (0.70 €).

Le conseil de site, lors de sa séance du 15 mars 2022 (délibération n° 4), a autorisé l'acquisition de la société Strate School of Design Pte Ltd, selon les termes et conditions fixés dans le contrat d'acquisition

Cette opération est retracée dans le compte comptable 2611*.

9. SULITEST Impact

CY Cergy Paris Université est engagée dans une démarche de transition environnementale et sociale. L'entreprise solidaire d'utilité sociale SULITEST Impact offre un ensemble d'outils en ligne permettant de sensibiliser aux enjeux du développement durable et d'améliorer la compréhension de ces enjeux. CY Cergy Paris Université a manifesté son intérêt en faveur d'une prise de participation dans la société SULITEST Impact, société par actions simplifiées de l'économie sociale et solidaire, afin de prendre part au développement d'une « boîte à outils » performante et innovante de nature à accélérer les transformations déjà opérées pour former les générations actuelles et futures aux enjeux de la transition environnementale et sociale.

Le conseil de site, lors de la séance du 14 décembre 2021 (délibération n° 7), a autorisé la prise de participation de CY Cergy Paris Université dans le capital social de la société SULITEST Impact, selon les termes et les conditions fixés dans le pacte d'actionnaires.

Le montant de la prise de participation s'élève à 99 993.60 €. Cette opération est retracée dans le compte comptable 2611*.

10. Plan de relance

Dans le cadre du plan de relance, « réussite étudiante », il a été attribué par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, au titre de l'exercice 2022, une subvention pour charges de service public d'un montant de 1 164 267 €, en masse salariale.

Ces fonds ont été perçus le 12 avril 2022.

11. Don en nature

Le laboratoire GEC est le récipiendaire et bénéficiaire pour le compte de CY d'outils d'aide aux calculs et à la simulation dans le domaine des géosciences – aux fins exclusives de réalisation de leurs recherches et de leurs actions de formation.

Dans ce contexte, la société « Services Pétroliers Schlumberger France » a souhaité renouveler le don de plusieurs types de licences software à destination du laboratoire GEC. Il s'agit de 55

licences sur un pack de 4 outils logiciels, à usage exclusivement académique, recherche et formation. Ces licences sont accordées pour une durée de deux ans et demi.

Ce don permet au laboratoire GEC d'avoir accès à des outils ultra-performants pour la mise en œuvre d'une qualité de recherche et d'exploration à la pointe de l'état de l'art. Les étudiants pourront en outre être formés sur des outils utilisés par les industriels des géosciences, ce qui représentera un avantage en termes de compétences et d'insertion professionnelle.

Conformément aux dispositions de l'article L. 712-3 du code de l'éducation et de l'article 10 des statuts de CY Cergy Paris Université, le conseil de site a délibéré sur l'acceptation du don lors de sa séance du 15 mars 2022.

Ce don en nature est valorisé par l'entreprise à hauteur de USD \$ 5 539 456 soit 4 912 389,59 €.

12. Régularisation du patrimoine immobilier

Des travaux initiés en 2021 et terminés en 2022 par l'agence comptable ont permis de nous assurer de l'exhaustivité et de la réalité du patrimoine immobilier inscrit au bilan.

Les évaluations de la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) datant de 2011 qui ont été utilisées avant la création de CY Cergy Paris Université comme valeur d'entrée pour la comptabilisation d'une partie du patrimoine immobilier de l'université ont été sorties. Les nouvelles valeurs sont celles de la dernière évaluation de la DIE lors de son passage en 2018.

En complément, ce travail exhaustif de recensement de tous les bâtiments a permis d'effectuer un travail de contrôle de cohérence entre la documentation juridique (baux, convention de mise à disposition etc..) et l'inscription au bilan. Il a également permis d'effectuer les corrections nécessaires, validées en amont par nos commissaires aux comptes de manière à fiabiliser les comptes. Ces impacts sont présentés au chapitre de l'actif immobilisé (immobilisations ; amortissements), au chapitre des financements externes de l'actif et au chapitre du report à nouveau.

Le prochain objectif est de fiabiliser les actifs mobiliers au moyen d'un inventaire physique placé sous la responsabilité de l'ordonnateur

II. Principes, règles et méthodes comptables

1. Principes et méthodes d'évaluation

Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est mis en application depuis 1^{er} janvier 2020.

L'arrêté du 19 juillet 2022 modifiant le recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique est applicable aux états financiers.

L'instruction comptable commune parue au BOFIP le 22 décembre 2021, sous la référence BOFIP-GCP-21-0042, a été appliquée à compter du 1^{er} janvier 2022 dans le système d'information financier, analytique et comptable (SIFAC).

Les comptes ont été établis conformément aux règles et procédures en vigueur.

2. Comparabilité des comptes

a. Méthodes de comptabilisation

Pas de changement de méthode de comptabilisation.

b. Corrections d'erreurs comptabilisées

Pas de corrections d'erreurs comptabilisées en 2022.

III. Notes relatives aux postes de bilan – L'actif

1. Actif immobilisé

a. Principes

Les critères permettant de déterminer l'enregistrement des immobilisations sont les suivants :

- Les biens et valeurs destinés à rester durablement sous la même forme dans l'établissement,
- Les biens de toute nature, meubles ou immeubles, corporels ou incorporels, affectés à l'établissement ou acquis par lui, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés, mais pour être conservés d'une manière durable par l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.

C'est donc le double critère de la fonction du bien acquis et de la durée d'utilisation qui permet de distinguer les acquisitions d'immobilisations des charges de fonctionnement.

La création de CY Cergy Paris Université a nécessité le vote en conseil d'établissement le 26 mai 2020 :

- Du seuil d'activation des immobilisations à 800 € HT pour l'année 2020 ;
- De la durée des amortissements selon la nature ;
- De l'adoption du mode de calcul d'amortissement linéaire avec calcul au prorata-temporis à compter de la date de mise en service du bien ;
- D'autoriser à titre dérogatoire, l'inscription de durées d'amortissement différentes pour tenir compte des modalités de financement spécifiques et des durées contractuelles, essentiellement dans le cadre de certains contrats de recherche.

Par ailleurs, lors de la séance du Conseil de site du 15 décembre 2020, le seuil unitaire à partir duquel un bien acquis durablement par l'établissement est comptabilisé en immobilisation a été ramené à 500 € hors taxes, avec effet au 1^{er} janvier 2021.

Les immobilisations sont évaluées à leur date d'entrée dans le patrimoine de l'établissement et sont comptabilisées conformément aux prescriptions suivantes :

- Les biens acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les biens acquis à titre gratuit, reçus en dotation sont comptabilisés à leur valeur vénale, sur la base des évaluations communiquées par la Direction de l'Immobilier de l'Etat ou par le donateur.

Le coût d'acquisition d'une immobilisation est déterminé par l'addition des éléments suivants :

- Le prix d'achat ;
- Les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement liées à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation du bien, ainsi que les charges indirectes dans la mesure où elles peuvent être rattachées à cette acquisition.

Concernant l'amortissement des immobilisations, le paramétrage choisi lors de la création de CY Cergy Paris Université a été :

- Amortissement linéaire au prorata temporis (le bien est amorti dès le jour de sa mise en service) ;
- Les bâtiments remis en dotation sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 30 ans. Ces amortissements, conformément à l'instruction comptable commune, sont neutralisés par la comptabilisation d'un produit exceptionnel à due concurrence ;
- L'Université n'a pas appliqué la méthode de comptabilisation par composants sur ses actifs immobiliers, détenus en propre ou remis en dotation.

Comptes	Rubriques	31/12/2021	Corrections travaux patrimoniaux	01/01/2022 (31/12/2021 corrigé)	Acquisitions	Sorties	31/12/2022	De 2021 à 2022
201	Frais d'établissement							
203	Frais de recherche et développement	5 955 362,61	0,00	5 955 362,61			5 955 362,61	0,00%
205	Concessions, brevets, licences	35 857 042,20	0,00	35 857 042,20	5 209 654,18		41 066 696,38	14,53%
208	Autres immobilisations incorporelles	244 723,61	0,00	244 723,61	10 598,90		255 322,51	4,33%
	Immobilisations incorporelles	42 057 128,42	0,00	42 057 128,42	5 220 253,08	0,00	47 277 381,50	12,41%
211	Terrains	23 336 919,04	-1 027 861,00	22 309 058,04			22 309 058,04	0,00%
212	Aménagement de terrains	48 121,60	0,00	48 121,60			48 121,60	0,00%
213	Constructions	187 582 848,79	-35 740 357,28	151 842 491,51	4 501 845,24		156 344 336,75	2,96%
214	Constr. sol d'autrui	2 439 514,12	-495 119,67	1 944 394,45			1 944 394,45	0,00%
215	Installations techniques et matériels	16 629 711,79	0,00	16 629 711,79	1 525 303,03	-1 096,68	18 153 918,14	9,17%
216	Collections	42 436,75	0,00	42 436,75			42 436,75	0,00%
218	Agencements, mat. Informatique, mobiliers, matériels divers	37 568 134,27	0,00	37 568 134,27	3 212 642,89	-127 394,56	40 653 382,60	8,21%
23	Installations générales aménag. agenc. construct. en cours	12 421 857,03	0,00	12 421 857,03	6 453 746,92	-85 425,25	18 790 178,70	51,27%
	Immobilisations corporelles	280 069 543,39	-37 263 337,95	242 806 205,44	15 693 538,08	-213 916,49	258 285 827,03	6,38%
	Total des immobilisations incorporelles et corporelles	322 126 671,81	-37 263 337,95	284 863 333,86	20 913 791,16	-213 916,49	305 563 208,53	7,27%
				Mouvements de l'année	20 699 874,67			
26	Participations et créances rattachées	84 600,00	0,00	84 600,00	99 994,30		184 594,30	118,20%
27	Autres immobilisations financières	519 134,05	0,00	519 134,05	335 755 705,50	-16 294,00	336 258 545,55	64672,97%
	Immobilisations financières	603 734,05	0,00	603 734,05	335 855 699,80	-16 294,00	336 443 139,85	55627,04%
	Total immobilisations	322 730 405,86	-37 263 337,95	285 467 067,91	356 769 490,96	-230 210,49	642 006 348,38	124,90%

Comme évoqué au point 12, des faits caractéristiques de l'année, la fiabilisation du patrimoine immobilier a fait l'objet de mouvements comptabilisés dans la colonne « correction travaux patrimoniaux » et reprend :

- La sortie des bâtiments / terrains évaluations de la DIE 2011
- La sortie des travaux < 2018
- L'entrée des bâtiments / terrains édictés par les évaluations de 2018

Le montant total des acquisitions s'élève à 20 699 874.67 €.

b. Immobilisations incorporelles

Les durées d'amortissement fixées par le Conseil d'établissement dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég. Immob.	Libellé	Durée
205	AE000001	Logiciels	3 ans
203	AC000001	Autres droits/brevets/licence	5 ans
208	AH000001	Autres immobilisations incorporelles	5 ans

Liste non exhaustive des immobilisations incorporelles de 2022

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
205	55 licences software (don Schlumberger)	4 912 389,59
205	Logiciels Academix Vmware vSphere 7	69 503,10
208	Espaces GOOGLE, remarketing Linkedin - Facebook	4 926,00
208	Evolution du site internet CY	5 672,90

Evoqué dans les faits caractéristiques de l'exercice, au point 11, le don de la société SCHLUMBERGER valorisé par l'entreprise à hauteur de 5 539 456 USD (soit 4 912 389.59 €), a été inscrit au bilan.

Ce don fera l'objet d'une dotation aux amortissements et d'une reprise sur quote-part du même montant, sur une période de 2 ans ½, conformément à la délibération, ce qui n'aura donc aucun impact sur le résultat comptable des exercices.

		SCHLUMBERGER			
		2022	2023	2024	TOTAL
Durée 2,5 ans					
DEBUT	15/03/2022				
FIN	15/09/2024				
VALEUR DON	4 912 389,59				
CALCUL AMORTISSEMENTS ET REPRISE SUR QUOTE PART		1 565 723,30	1 958 499,25	1 388 167,05	4 912 389,59

c. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou leur valeur vénale.

Les durées d'amortissement, fixées par le Conseil d'établissement, dans les limites prévues par l'instruction comptable commune, sont les suivantes :

Compte	Catég. Immob.	Libellé	Durée
21117000	BA000001	Terrains nus acquis	10
21155600	BA000010	Terrains bâtis- ens immo admin et com màd	10
21217000	BB000002	Agencement terrain nus acquis	10
21227000	BB000005	Agencement terrains aménagés acquis	10
21315600	BC000004	Construction bâtiment admin/com màd	30
21315700	BC000005	Construction bâtiment admin/com acquis	30
21318000	BC000007	Construction autres bâtiments	30
21355600	BC000004	Construction bâtiment admin/com màd	30
21355700	BC000012	Const agencement bâtiments admin acquis	20
21358000	BC000014	Construction agencement autres ens immo	20
21455600	BD000011	Const sol autrui agencement admin màd	20
21511700	BE000002	Installations complexes acquis sol propre	8
21511800	BE000003	Installations complexes autres sol propre	10
21547000	BE000015	Matériel acquis	8
21548000	BE000016	Matériel autre	8
21557000	BE000018	Outilage acquis	5
21567000	BE000021	Matériel d'enseignement acquis	8
21568000	BE000022	Matériel d'enseignement autre	8
21577000	BE000025	Agencements & aménag mat & outil acquis	10
21600000	BF000001	Collections	Non amortissable
21816000	BH000001	Install génér, agncts, amngts divers màd	5
21817000	BH000002	Install génér, agnct, amngt divers acquis	5
21827000	BH000005	Matériel de transport acquis	8
21831700	BH000008	Matériel de bureau acquis	8
21832700	BH000011	Matériel informatique acquis	3
21832800	BH000012	Matériel informatique autre	3
21847000	BH000014	Mobilier acquis	15
21860000	BH000016	Emballages récupérables	5
21887000	BH000018	Matériels divers acquis	5
21888000	BH000019	Matériels divers autres	5

La procédure de suivi des inventaires physiques des biens mobiliers n'ayant pas encore été mis en place, il n'est pas possible, à ce stade, de s'assurer de l'exhaustivité et de la réalité des actifs mobiliers figurant à l'actif du bilan (mis à part le matériel informatique géré par la Direction du Numérique).

Les immobilisations sont comptabilisées dans l'inventaire, dès la saisie du service fait certifié par les services de l'ordonnateur, qui correspond à la mise en service des biens.

Après vérification des dépenses dites, en investissement, les fiches d'inventaire sont créées par les services de l'Agent comptable de manière à pouvoir effectuer, mensuellement, le calcul des amortissements et éventuellement des reprises sur quote-part.

- Des sorties de biens qui ont fait l'objet d'une décision du Président n°22-024 (cf. délibération du conseil de site du 30 novembre 2021 relative à la modification de délégation de pouvoir du conseil de site au président de CY Cergy Paris Université)
 - o Vente de véhicules -> cession
La vente desdits véhicules a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant total de 11 140 €
 - o Vente d'ordinateurs portables → cession
La vente desdits ordinateurs portable a fait l'objet d'un titre de recettes pour un montant total de 8 947.41 €
 - o Vols d'ordinateurs portables → cession
- Des augmentations liées à de nouvelles acquisitions

Liste non exhaustive des investissements 2022

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
215	Fibres optiques (IRU FON DEBITEX) - Tour des Chênes	179 497,86
215	Fibres optiques (IRU FON DEBITEX) - IUT Sarcelles	111 613,65
215	Microscope Confocal	250 000,00
215	Vidéomicroscope	99 998,33
215	Granulomètre a diffraction laser	62 150,00
215	Equipement mecaeasy	47 508,00
215	Tensiomètre optique	33 840,00
215	Scie verticale	25 584,00
215	Photorhéomètre	30 000,00
215	Analyseur thermique	24 180,60
215	Machines 3D	19 128,00
215	Lecteur de plaque pour spectroscopie	16 660,70
218	Equipement de réseau	513 060,41
218	Sécurité incendie	141 803,43
218	Mobilier pédagogique	107 624,88
218	Appareil audio pour studio enregistrement	22 500,00
218	Vidéoprojecteurs	55 451,13
218	2 véhicules	38 966,58
218	DELL - Matériels informatiques	243 678,48
218	IDM - Mobiliers de bureau	66 964,15

d. Immobilisations en cours

Les « immobilisations en cours » ont pour objet de faire apparaître la valeur des immobilisations non terminées. Lorsque les travaux sont confiés à des tiers, et selon les termes prévus dans l'acte d'engagement (marché public), le compte 237 ou le compte 238 sont débités des avances à la commande et des acomptes représentant les règlements partiels effectués par CY Cergy Paris Université et à mesure de l'avancement des travaux.

Comptes	Désignation de l'immobilisation	Valeur d'acquisition
2371	Avance sur marché (30%) développement plateforme web	42 768,00
2381	Avance sur marché MIR des Chênes appel de fonds Epaurif	5 600 000,00
2381	Avance sur marché bâtiment Hirsch appel de fonds Epaurif	500 000,00
2381	Avance sur marché instal. Photovoltaïques - Sarcelles	6 081,42
2381	Avance sur marché courants forts faibles	3 860,58

e. Immobilisations financières

✚ Le compte comptable 26*

Ce sont les titres dont la possession durable permet d'exercer une certaine influence sur la société émettrice de titres ou d'en assurer le contrôle (actions, parts sociales, etc...)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
26110000	Titres de participation - actions	68 000,00	167 994,30
26180000	Titres de participation - autres	4 100,00	4 100,00
26770000	Autres créances rattachées à des participations	12 500,00	12 500,00
TOTAL		84 600,00	184 594,30

La variation du compte 26110000 s'élève à 99 994.30 € et s'explique par les titres de participation des sociétés SULITEST Impact et Strate School of Design, présentés en point 8 et 9 des faits caractéristiques de l'année.

Informations financières	Délibération conseil de site	Niveau de contrôle (côte part détenue)	Apports de fonds effectués
Participations - actions			
A - Entités étrangères			
Strate School of Design - Singapour	15/03/2022	100%	0,70 €
B - Entités françaises			
SULITEST Impact	14/12/2021	1,07%	99 993,60 €
Société O'Watt Citoyen Coopérative	15/12/2020		2 000,00 €
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANEO (reprise COMUE))			41 000,00 €
SATT IDF INNOV (désormais SAS ERGANEO (reprise UCP))			25 000,00 €
Apport capital HELIOPARC (reprise EISTI)			3 100,00 €
Apport capital SCI AVENIR ESTATE (reprise EISTI)			1 000,00 €
GIE GIIPC (reprise EISTI)			12 500,00 €
			184 594,30 €

✚ Le compte comptable 27*

Les autres immobilisations financières comprennent les prêts, c'est-à-dire des fonds versés à des tiers et des créances assimilables à des prêts (dépôts et cautionnements versés notamment)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
27480000	Autres prêts	280 948,15	275 301,15
27510000	Dépôts	155 292,30	335 900 350,80
27550000	Cautionnements	67 893,60	67 893,60
27610000	Créances diverses	15 000,00	15 000,00
TOTAL		519 134,05	336 258 545,55

La variation sur l'année 2022 au compte 27* s'élève à 335 739 411.50 € et se traduit notamment par :

- Suite à la fusion avec l'EISTI, le compte 27480000 représente le versement obligatoire d'une cotisation patronale pour les entreprises de plus de 50 salariés du secteur privé, appelé PEEC (Participation des Entreprises à l'Effort de Construction) ou prêt « 1% logement ». Elle est calculée sur la base de 0.45% de la masse salariale versée annuellement à un organisme collecteur (Action Logement) qui finance la construction de logement et l'aide financière aux salariés pour se loger. Ci-dessous, le tableau des versements et remboursable sur demande, à chaque échéance. Nous avons perçu le 22/12/2022, le remboursement de 5 647 € correspondant à l'échéance de 2022.

Prêt 1% patronal effort construction	Montant	Reversé	A réclamer	Daté d'échéance
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 1999 SALAIRES 1998	3 873,42	3 873,42		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2000 SALAIRES 1999	4 462,34	4 462,34		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2001 SALAIRES 2000	5 217,00	5 217,00		2021
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2002 SALAIRES 2001	5 647,00	5 647,00		2022
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2003 SALAIRES 2002	5 847,00		5 847,00	30/11/2023
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2004 SALAIRES 2003	5 916,00		5 916,00	24/11/2024
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2005 SALAIRES 2004	7 250,00		7 250,00	24/11/2025
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2006 SALAIRES 2005	8 359,00		8 359,00	24/12/2026
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2007 SALAIRES 2006	8 636,00		8 636,00	13/12/2027
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2008 SALAIRES 2007	9 654,00		9 654,00	05/12/2028
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2009 SALAIRES 2008	10 645,00		10 645,00	06/12/2029
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2010 SALAIRES 2009	13 054,00		13 054,00	29/11/2030
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2011 SALAIRES 2010	14 461,86		14 461,86	16/12/2031
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2012 SALAIRES 2011	15 328,00		15 328,00	30/11/2032
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2013 SALAIRES 2012	16 784,00		16 784,00	20/12/2033
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2014 SALAIRES 2013	17 562,00		17 562,00	30/12/2034
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2015 SALAIRES 2014	17 118,00		17 118,00	14/12/2035
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2016 SALAIRES 2015	18 218,27		18 218,27	21/12/2036
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2017 SALAIRES 2016	19 959,02		19 959,02	31/12/2037
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2018 SALAIRES 2017	22 014,00		22 014,00	13/12/2038
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2019 SALAIRES 2018	24 991,00		24 991,00	17/12/2039
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2020 SALAIRES 2019	26 117,00		26 117,00	13/05/2040
PRÊT 1% PATRONAL EFFORT CONSTR 2021 SALAIRES 2020	13 387,00		13 387,00	10/03/2041
	294 500,91	19 199,76	275 301,15	
		294 500,91		

- Comptes 2751/2755 : prêts et cautionnements.

Dépôts de garantie baux	Montant
CERGY - Bâtiment Condorcet	61 659,80
CERGY - Grand axe	11 843,60
PAU - Campus CY TECH	50 000,00
CERGY - Ordiinal	30 900,00
SAINT-GERMAIN - iXblue	62 732,50
CERGY - La Turbine	3 552,50

En 2022, un avenant à la convention d'occupation du domaine public, de la Turbine a été signé avec la CACP (Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise), autorité responsable du service public exploité au sein des sites de la Turbine. Selon la convention, un dépôt de garantie de 3 552.50 € a été réglé.

Dévolution I-SITE - dotation non consommable de 335 741 506 €, La dotation non consommable diffère d'une dotation en fonds propre. CY CERGY PARIS UNIVERSITE ne dispose pas des fonds de manière pérenne. La dotation n'entre donc pas dans sa trésorerie et relève d'une avance accordée par l'Etat permettant à l'université de disposer des intérêts de cette immobilisation financière.

CY CERGY PARIS UNIVERSITE, en qualité de bénéficiaire de cette dotation non consommable, d'un montant de 335 741 506 € versée sur un compte de dépôt de fonds au trésor (DFT) ouvert spécifiquement à son nom comme prévu à l'article 4 de la convention de dévolution n° ANR-16-IDEX-0008, inscrit à son bilan une immobilisation financière (compte 2751*) la créance qu'elle détient à l'encontre de l'État en contrepartie de la constatation d'une dette financière (compte 1674*) liée à la restitution de cette dotation à l'Etat, *in fine*.

CY CERGY PARIS UNIVERSITE dispose effectivement du versement de la dotation non consommable sur un compte DFT spécifique à son nom mais cette trésorerie n'est pas disponible pour l'établissement, qui ne peut utiliser ces fonds.

CY CERGY PARIS UNIVERSITE peut utiliser les intérêts produits par cette dotation non consommable, prévus à l'article 5 de la convention de dévolution n° ANR-16-IDEX-0008 (modalités définies à l'article 12 de l'arrêté du 15 juin 2010 fixant les ouvertures des comptes sont déposés les fonds versés à partir des programmes créés par la loi n° 2010-237 de finances rectificatives du 9 mars 2010 et les modalités de leur rémunération) soit respectivement un taux de 3.413 % et de 2.496 %. Les intérêts sont comptabilisés au compte 44193200 « avances sur revenus de la dotation de financements des actifs »

- Afin d'accompagner son développement et de valoriser ses pratiques humanistes, pédagogiques et scientifiques, le fondateur de l'EISTI, a créé un Fonds de Dotation destiné à soutenir ses initiatives dans les domaines suivants : responsabilité sociétale, développement durable, handicap, bourses d'études etc...

La dotation en capital du fonds de dotation a été constituée en 2017 par une somme initiale non consommable versée par le fondateur d'un montant de 15 000 € et comptabilisée, suite à la fusion au compte 27610000.

f. Amortissements

Comptes	Rubriques	31/12/2021	Corrections travaux patrimoniaux	01/01/2022 (31/12/2021 corrigé)	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux actifs sortis)	31/12/2022
2801	Frais d'établissement						
2803	Frais de recherche et développement	5 570 940,71	0,00	5 570 940,71	384 329,58		5 955 270,29
2805	Concessions, brevets, licences	32 539 355,53	6 324,19	32 545 679,72	1 472 398,89		34 018 078,61
2808	Autres immobilisations incorporelles	89 948,91	0,00	89 948,91	49 365,20		139 314,11
	Immobilisations incorporelles	38 200 245,15	6 324,19	38 206 569,34	1 906 093,67	0,00	40 112 663,01
2811	Terrains		0,00				
2812	Aménagement de terrains	22 214,30	0,00	22 214,30	4 808,28		27 022,58
2813	Constructions	56 480 089,69	-34 349 885,00	22 130 204,69	5 816 560,40		27 946 765,09
2814	Constr. sol d'autrui	1 739 606,61	-157 307,93	1 582 298,68	126 813,42		1 709 112,10
2815	Installations techniques et matériels	12 567 139,76	18 246,30	12 585 386,06	1 099 644,31	-173,07	13 684 857,30
2816	Collections	10 483,10	0,00	10 483,10			10 483,10
2818	Autres immobilisations corporelles	29 054 268,15	92 007,84	29 146 275,99	3 428 349,46	-127 032,14	32 447 593,31
	Immobilisations corporelles	99 873 801,61	-34 396 938,79	65 476 862,82	10 476 175,87	-127 205,21	75 825 833,48
	Total des amortissements	138 074 046,76	-34 390 614,60	103 683 432,16	12 382 269,54	-127 205,21	115 938 496,49

Comme évoqué au point 12, des faits caractéristiques de l'année, la fiabilisation du patrimoine immobilier a fait l'objet de mouvements comptabilisés dans la colonne « correction travaux patrimoniaux » et reprend :

- La sortie des bâtiments / terrains évaluations de la DIE 2011
- La sortie des travaux < 2018
- L'entrée des bâtiments / terrains édictés par les évaluations de 2018
- Corrections d'amortissements liées à un changement de durée

Le montant des dotations aux amortissements de l'année s'élève à 12 382 269.54 € et correspond aux amortissements de l'année des biens inscrits au bilan.

Le montant des diminutions des dotations aux amortissements s'élève à 127 205.21 € et correspond à la sortie des biens qui ont fait l'objet d'une décision du Président n°22-024 (cité supra)

2. Créances

Une créance est un droit que détient l'établissement envers un tiers. L'exercice comptable correspondant est celui au cours duquel la créance a été réalisée. Les créances doivent figurer sur le bilan de l'établissement jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des créances

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	336 443 139,85	335 845 052,80	598 087,05
- Créances rattachées à des participations	184 594,30	99 994,30	84 600,00
- Prêts	336 243 545,55	335 745 058,50	498 487,05
- Autres créances immobilisées	15 000,00	0,00	15 000,00
Créances de l'actif circulant	24 964 035,62	23 814 632,12	1 149 403,50
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	1 576 580,49	1 555 163,05	21 417,44
- Créances clients et comptes rattachés	22 231 406,43	21 213 577,52	1 017 828,91
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	0,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes versés sur commandes	66 520,00	40 732,68	25 787,32
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	0,00	0,00	0,00
- Créances sur les autres débiteurs	686 276,39	601 906,56	84 369,83
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	403 252,31	403 252,31	0,00
TOTAUX	361 407 175,47	359 659 684,92	1 747 490,55

a. Créances sur des entités publiques

Les créances sont matérialisées par l'émission de titres de recettes (factures clients) dès production de bilans financiers (intermédiaires ou finaux) ou l'acquisition du droit (signature d'un contrat ou d'une convention).

Les montants affichés sur la balance de sortie correspondent aux montants restants à recouvrer.

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
44110000	Financements	105 291,93	27 081,11
44170000	Subventions	617 724,82	1 249 221,76
44877000	Subventions à recevoir	148 378,77	256 267,39
	TOTAL	871 395,52	1 532 570,26

✚ Compte comptable 44110000

Exercice comptable	Client	Montant en €	Texte
2022	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	8 835,00	Reste à recouvrer - Cofinancement d'études
2022	SAS LAUMONIER	58,05	Formation continue. Réimputation en 2023 vers le compte général 4111
2021	FONDATION DE MADAME JULES LEBAUDY	2 908,62	Formation continue. Réimputation en 2023 vers le compte général 4111
2022	ÉCOLE INTERNATIONALE FRANCAISE	3 000,00	Convention cadre - Parcours EEFI - Facture réglée sur 2023
2022	ÉCOLE INTERNATIONALE FRANCAISE	32,00	Convention cadre - Parcours EEFI - Solde sur facture
2022	GROUPE SCOLAIRE RENE DESCARTES	6 000,00	Convention cadre - Parcours EEFI - Facture réglée sur 2023
2022	FNEGE	2 982,00	Financement du concours SCORE IAE - Facture réglée sur 2023
2021	HAUTE ECOLE DE GESTION GENEVE	1 444,64	Prestation de service. Réimputation en 2023 vers le compte général 4111
2022	HAUTE ECOLE DE GESTION GENEVE	-1 559,20	Encaissement facture 210017993
2022	AGEFICE	3 500,00	Formation continue. Réimputation en 2023 vers le compte général 4111
2022	COLLEMA	-120,00	Encaissement perçu avant émission d'un titre. Emission du titre de recettes en 2023
		27 081,11	

✚ Compte comptable 44170000

Il s'agit de titres de recettes émis correspondant à des financements en fonctionnement (projets de recherche, formation...).

Les sommes négatives correspondent à des encaissements, qui auraient dû être comptabilisés dans le compte 47182*, en l'absence de titres de recettes au 31 décembre 2022.

Partenaire	Montant	Partenaire	Montant
ADEME	- 13 828,03 €	Hôpital de la Fontaine	5 890,00 €
Agence Erasmus +	11 450,93 €	Hopital Georges Clémenceau	5 890,00 €
ANR	- 286 726,61 €	IFP ENERGIES NOUVELLES	33 600,00 €
ASP	7 000,00 €	IMT Nord France	15 833,00 €
Assistance publique	9 132,00 €	Institut français du Sénégal	6 000,00 €
Banque de France	6 972,00 €	ISIPCA	107 639,00 €
BRGM	28 509,90 €	Lycée Albert Camus - Egypte	4 000,00 €
Caisse des dépôts et consignations	- 184,69 €	Lycée international Balzac - Egypte	4 000,00 €
Campus France	36 000,00 €	Lycée professionnel Monod	218 600,00 €
CEA Saclay	- 15 889,65 €	Mairie de La Courneuve	1 380,00 €
Centre d'accueil de soins hospitaliers	2 700,00 €	Mairie de Meriel	- 740,00 €
Centre hospitalier de Dreux	5 890,00 €	Mairie de Meulan en Yvelines	3 700,00 €
Centre hospitalier René Dubos	5 890,00 €	Mairie de Saint Leu la Forêt	800,00 €
Centre hospitalier Robert Bisson	1 500,00 €	Ministère de la culture et de la communication	54,98 €
CHU Caremeau Nimes	5 890,00 €	Ministère des armées	40 885,78 €
CLINEA	400,00 €	ONISEP	80,00 €
CNFPT - Bretagne / Grand Ouest	3 629,17 €	Pôle médical d'Ennery	2 700,00 €
CNFPT - Ile de France	10 608,34 €	Poppe + Potthof France	5 890,00 €
CNRS	273 020,54 €	Préfecture de Seine et Marne	- 13 128,00 €
Commission européenne	- 2 938,42 €	RATP	19 354,00 €
Commune de Taverny	- 16 000,00 €	Rectorat de l'académie de Créteil	325,20 €
Conseil départemental des Yvelines	3 200,00 €	Région Ile de France	203 046,42 €
Conseil départemental du Val d'Oise	22 439,40 €	Région Nouvelle Aquitaine	1 500,00 €
Conseil général de l'environnement	13 671,21 €	RENATER GIP	2 400,00 €
Cosmetic Valley	2 800,00 €	Riskdesign SAS	22 720,48 €
CY Fondation	9 370,58 €	Roissy Pays de France	788,12 €
DDFIP du 86	14,94 €	Secrétariat d'Etat	36 350,00 €
Direction générale de la gendarmerie nationale	6 500,00 €	Sorbonne Université Innovation	- 1 843,54 €
DSNA/DTI	6 900,00 €	Suez Eau France	7 960,00 €
ECAM EPMI	13 707,00 €	SUPMECA	33 604,10 €
Ecole normale supérieure (ENS)	1 654,68 €	Université de Ghent	12 500,00 €
Ecole normale supérieure de Lyon	54 544,00 €	Université de Pau	80 838,62 €
ENSAPC	5 267,00 €	Université Franco-allemande	25 237,63 €
EPSS	8 933,00 €	Université Paris 13	11 257,59 €
Fondation des sciences de la modélisation	73 819,95 €	Université Paris Est Créteil (UPEC)	1 000,00 €
Fondation des sciences du patrimoine	20 629,94 €	Université Rouen Normandie	3 900,00 €
Fondation des sciences mathématiques	3 731,43 €	Université Versailles Saint Quentin	2 760,00 €
GIP Fun Mooc	6 098,13 €	Ville de Clichy sous Bois	276,00 €
Hôpital Beaujon	2 700,00 €	Ville de Paris	15 000,00 €
Ville des Mureaux	- 1 834,36 €	TOTAL	1 249 221,76 €

✚ Compte comptable 44877000

Les subventions à recevoir sont des produits à recevoir permettent de rattacher à l'exercice comptable des droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2022, qui feront l'objet d'une extourne au début de l'exercice 2023. Elles seront facturées et recouvrées sur l'exercice 2023.

b. Créances diverses

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
41110000	Clients	4 244 835,99	4 795 115,72
41200000	Clients Etudiants	224 713,46	83 612,96
41600000	Clients douteux	149 285,59	116 282,64
41810000	Clients - Factures à établir	12 092 813,32	17 236 395,11
TOTAL		16 711 648,36	22 231 406,43

✚ Compte comptable 41110000

Il s'agit de titres de recettes, émis en 2022 et années antérieures, auprès de clients dits privés. Dans le tableau ci-dessous, on remarque un accroissement notable des titres de recettes émis.

Exercice	Nombre de factures émises	Nombre de créances à recouvrer	Ratio factures émises / factures non recouvrées	Montant restant à recouvrer
2017	1 981	1	0,05	100,00 €
2018	2 358	3	0,13	5 945,00 €
2019	2 135	109	5,11	231 149,44 €
2020	1 735	106	6,11	221 084,32 €
2021	3 186	125	3,92	508 306,16 €
2022	4 516	850	18,82	3 983 148,08 €
TOTAL	15 911	1 194	7,50	4 949 733,00 €

Qui plus est, au regard de la création du CFA CY et de l'augmentation des stagiaires en formation continue, la facturation des premiers acomptes auprès des partenaires se fait durant le dernier trimestre de l'exercice. C'est pourquoi, un nombre conséquent de créances est présent dans ce compte comptable.

Détail des créances 2022 à recouvrer

Mois	Nombre de factures émises	Nombre de créances à recouvrer	Ratio factures émises / créances non recouvrées	Montant à recouvrer
Janvier	146	5	3,42	14 087,88 €
Février	290	34	11,72	94 710,17 €
Mars	292	19	6,51	77 193,90 €
Avril	474	14	2,95	34 064,55 €
Mai	196	22	11,22	62 301,30 €
Juin	165	13	7,88	29 842,58 €
Juillet	576	74	12,85	487 762,61 €
Août	45	8	17,78	36 179,57 €
Septembre	193	12	6,22	133 678,60 €
Octobre	900	205	22,78	868 227,48 €
Novembre	518	143	27,61	577 214,68 €
Décembre	721	301	41,75	1 567 884,76 €
TOTAL	4516	850	18,82	3 983 148,08 €

✚ Compte comptable 41200000

Il s'agit de titres de recettes non recouverts au 31 décembre 2022. Des demandes de consultation du fichier national des comptes bancaires (FICOBA) en application de l'article L.135 ZE du livre des procédures fiscales (LPF) sont en cours de manière à procéder à d'éventuelles saisies à tiers détenteur (SATD) dès réception des informations bancaires.

✚ Compte comptable 41600000

Les créances douteuses sont des créances certaines dans le principe (non contestées par le débiteur) possédées par l'établissement à l'encontre de clients qui présentent une solvabilité douteuse ou envers des clients avec lesquels l'établissement est en litige.

Ces créances sont transférées du compte client (41110000) vers le compte clients douteux ou litigieux (41600000) au moment du passage en procédure contentieuse, afin de mieux les identifier, les suivre et permettre la comptabilisation d'une dépréciation.

✚ Compte comptable 41810000

Les produits à recevoir permettent de rattacher à l'exercice comptable des droits acquis par l'établissement au 31 décembre 2022, qui feront l'objet d'une extourne au début de l'exercice 2023. Ces produits à recevoir seront facturés et recouverts sur l'exercice 2023.

Il s'agit, entre autres :

- Des contrats / conventions de recherche, pour un montant de 11 495 180.24 €,
- De l'apprentissage, pour un montant de 4 592 804.05 €,
- De la facture des Mastères spécialisés, pour un montant de 302 183 €,
- De la facturation des ingénieurs en formation continue, pour un montant de 753 512.49 €,
- De la facturation des droits d'inscription, pour un montant de 46 941 €,
- De la facturation diverse, pour un montant de 45 774.33 €.

c. Dépréciations

Le montant des dépréciations s'élève à 491 546.70 €.

Elles se décomposent comme suit :

- Compte comptable 51173000 : rejets de paiement relatifs aux frais d'inscription d'étudiants d'un montant total de 13 728.42 € ;
- Compte comptable 41600000 : les créances douteuses d'un montant total de 116 282.64 € ;
- Compte comptable 41200000 : certaines créances (frais de scolarité) provenant de l'intégration des comptes de l'association EISTI d'un montant total de 137 463.07 €,
- Compte comptable 41110000 : créances provenant de l'intégration des comptes de l'association EISTI d'un montant total de 224 072.57 €.

d. Avances et acomptes versés sur commandes

Le montant des avances sur commandes s'élève à 66 520 €. Elles sont retracées dans le compte 40910000.

Fournisseur	Montant en €	Texte
SPIE ILE DE FRANCE NORD OUEST	25 787,32	*AVANCE SUR MARCHE 2016MARCHE0016 - TRANCHE 1 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE LA GTB
SULITEST IMPACT	37 800,00	*AVANCE SUR MARCHE ABONNEMENT PROG CHANGE LEADER
INTERLIGNES DIFFUSION	2 932,68	*AVANCE SUR MARCHE 2016MARCHE0002 - TRANCHE 1 FOURNITURE ET POSE DE RIDEAUX
TOTAL	66 520,00	

e. Créances sur autres débiteurs

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
42500000	Personnel - Avances et acomptes	795,34	101,15
43110000	Sécurité Sociale - Cotisations	696,12	0,00
43740000	Cotisations de retraite	217,35	0,00
43760000	Cotisations de prévoyance	997,26	0,00
43870000	Produits à recevoir	40 080,07	0,00
46300000	Autres comptes débiteur	98 626,08	84 184,07
47210000	Dépenses payées avant ordonnance	112 571,22	382 220,22
47280000	Autres dépenses à régulariser	26 136,04	12 691,22
TOTAL		280 119,48	479 196,66

✚ Compte comptable 42500000

Un ancien personnel de l'association EISTI a perçu un acompte pour lequel il se refuse de le rembourser puisque, ce dernier est en attente de percevoir le remboursement des frais occasionnés lors de déplacements professionnels. Fin 2021, après traitement comptable des frais de déplacements professionnels, cet agent restait à nous devoir 101.15 €.

De plus, ce dernier est en litige avec l'établissement (litige relatif à son licenciement).

✚ Compte comptable 43*

Il s'agit des IJSS des personnels de l'ex-EISTI concernant la période du 1^{er} janvier 2020 au 30 juin 2020, période durant laquelle les personnels disposaient encore d'un contrat de droit privé. Ces opérations ont fait l'objet d'une régularisation sur l'exercice 2022.

✚ Compte comptable 46300000

Ce compte retrace la génération des PLV (indus de paies).

Il s'agit de :

- 1 dossier en cours de recouvrement (exercice 2019), représentant la somme de 1 707.57 €,
- 1 dossier en cours de recouvrement (exercice 2020), représentant la somme de 1 102.72 €,
- 13 dossiers en cours de recouvrement (exercice 2021), représentant la somme de 24 090.34 €,
- 44 dossiers en cours de recouvrement (exercice 2022), représentant la somme de 57 283.44 €.

✚ Compte comptable 47210000

Ce compte retrace :

- 21 avances sur missions pour un montant total de 21 450.08 €,
- 37 avances fournisseurs pour un montant total de 354 584.58 €,
- Une consignation auprès du service de la régie du tribunal judiciaire de Paris dans le cadre d'une ordonnance de fixation de consignation d'une plainte avec constitution de partie civile d'un montant de 2 600.00 €,
- Des frais bancaires qui n'ont pu être régularisés en fin d'exercice pour un montant de 54.56 €. Ces derniers concernent la période du 15 au 31 décembre 2022.

✚ Compte comptable 47280000

Il s'agit de dépenses réglées par carte bancaire, par prélèvements (fluides) ou de virements internationaux (en dehors de la zone SEPA, en devises étrangères).

Ayant perçu leurs règlements, il est difficile pour le service de la comptabilité fournisseurs d'obtenir les factures conformes libellées au nom de CY Cergy Paris Université, ce qui retarde la comptabilisation de ces dernières.

Au regard de ces difficultés, l'Agent comptable refuse tout nouveau prélèvement automatique.

f. Charges constatées d'avance

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
48600000	Charges constatées d'avance	178 606,04	403 252,31
TOTAL		178 606,04	403 252,31

Des factures fournisseurs ont été saisies sur l'exercice 2022 mais, les prestations seront réalisées partiellement ou totalement sur l'exercice 2023.

Aussi, l'obligation du rattachement des charges à l'exercice nécessite un retraitement comptable qui consiste à diminuer la charge à la hauteur du montant valorisé sur 2022 (prestations voyages, abonnements etc.).

3. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie s'élève à 79 018 649.39 € au 31 décembre 2022. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif et, en particulier, à celles qui doivent être payées au début de l'exercice 2023.

a. Valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2022, les valeurs mobilières de placement s'élèvent ainsi à 1 350 000 €, correspondant à la consignation pour la Fondation des Sciences du Patrimoine.

Cette consignation a produit des intérêts, soit 5 146.88 € sur une année (du 01/05/2021 au 30/04/2022).

b. Disponibilités

La trésorerie est constituée en quasi-totalité des disponibilités sur le compte de dépôt de fonds au Trésor (soit 77 581 546.77 €). Le niveau final de la trésorerie est, entre autres, lié aux avances versées par les financeurs dans le cadre de l'initiative d'excellence et des Plans d'Investissements d'Avenir (PIA).

CY Cergy Paris Université est tenu de déposer ses fonds au Trésor conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération. Les fonds de l'établissement ne sont donc pas placés.

Par ailleurs, en décembre 2019, l'Agent comptable a saisi la DGFIP pour demander une dérogation au principe de dépôt des fonds au Trésor, sur le maintien temporaire de 6 comptes bancaires provenant de 3 banques différentes :

- Société Générale : 1 compte bancaire (scolarité formation ingénieurs, droits d'inscription, emprunt) ;
- LCL : 2 comptes bancaires (scolarité formation ingénieurs, droits d'inscription, paiement fournisseurs, encaissements clients, emprunt) ;
- CIC : 3 comptes bancaires (scolarité mastères spécialisés, bourses Erasmus, scolarité formation ingénieurs, droits d'inscription).

Une réponse favorable a été reçue en date du 14 février 2020 avec pour consigne de clôturer les comptes dans les meilleurs délais.

Tous les comptes bancaires de l'association EISTI ont pu être clôturés en 2021, à l'exception d'un compte détenu auprès du Crédit Lyonnais. Ce dernier a fait l'objet d'une clôture en date du 07 janvier 2022, avec le versement du solde d'un montant de 6 372.58 €.

Trésorerie

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
50810000	Autres valeurs mobilières	1 350 000,00	1 350 000,00
51120000	Chèques bancaires à encaisser	717,00	515,06
51150000	Cartes bancaires à l'encaissement	0,00	0,00
51170000	Chèques impayés	104 034,72	82 307,55
51180000	Autres valeurs à l'encaissement	0,00	0,00
51210000	Comptes banques privées	6 372,58	0,00
51510000	Compte au trésor	68 990 334,74	77 581 546,77
51590000	Règlements en cours de traitement	-1 640,00	-90,70
53100000	Caisse	6 131,18	4 370,71
54300000	Régies - Opérations	800,00	0,00
54500000	Régies - Opérations	-900,60	0,00
TOTAL		70 455 849,62	79 018 649,39
VARIATION DE LA TRESORERIE			8 562 799,77

IV. Notes relatives aux postes de bilan - Le passif

1. Financements reçus

a. Subvention pour Charge de Service Public (SCSP)

En 2022, le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation a notifié à l'établissement une subvention globalisée qui distingue trois enveloppes (fonctionnement, masse salariale et actions spécifiques).

La SCSP présente un plafond d'emplois de 1 656 emplois (ETPT) qui s'impose à l'établissement. Le montant de la dotation 2022 est de 136 957 076 €.

b. Financements externes de l'actif (subventions d'investissement)

L'Université peut bénéficier de financements correspondants à :

- Des financements en nature représentant la contrepartie de biens mis à disposition ou remis en pleine propriété ;
- Des financements en espèces et destinés à l'acquisition, la production ou le maintien dans le patrimoine d'actifs incorporels, corporels et financiers.

Ces financements sont qualifiés de « financements externes de l'actif ».

Entre notamment dans cette catégorie :

- Les dotations en fond propre de l'Etat,
- Les subventions en investissement allouées par des entités publiques (établissements publics, collectivités territoriales, ...), l'Union européenne ou des personnes morales de droit privé (fondation, association, ...)

Au sein des comptes de capitaux, une distinction est effectuée entre les financements reçus de l'Etat et les financements reçus des tiers autres que l'Etat, afin de permettre d'identifier la source des financements externes d'actifs contrôlés par l'établissement.

Ils sont comptabilisés dans des postes distincts lors de leur comptabilisation initiale.

Pour chaque source de financements, les financements rattachables (comptes comptables 104* et 134*) à un actif déterminé sont distingués de ceux non rattachables (comptes comptables 101* et 131*) à un actif déterminé.

En effet, les financements rattachés à des actifs clairement identifiés évoluent symétriquement aux amortissements et dépréciations de l'actif financé, de manière à lier le produit (reprise sur quote-part – comptes comptables 1049* ou 1349* / 7813*) à la charge (dotation aux amortissements – compte comptable 681* / 28*) qui a pour effet de ne pas impacter le résultat comptable.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dès l'acquisition du droit :

- Absence de contrepartie directe : signature d'une convention ;
- Existence d'une contrepartie directe : signature d'une convention ou contrat avec production d'un bilan financier.

Comme évoqué au point 12, des faits caractéristiques de l'année, la fiabilisation du patrimoine immobilier a fait l'objet de mouvements comptabilisés dans la colonne « correction travaux patrimoniaux » et reprend :

- La sortie des bâtiments / terrains évaluations de la DIE 2011
- La sortie des travaux < 2018
- L'entrée des bâtiments / terrains édictés par les évaluations de 2018

✚ Financement de l'actif par l'État

Comptes	Rubriques	31/12/2021	Corrections travaux patrimoniaux	01/01/2022 (31/12/2021 corrigé)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2022
10100000	Financements non rattachés à un actif	-11 139 260,81		-11 139 260,81	-6 724 152,58		-17 863 413,39
10411000	Financements Etat - Bien mis à disposition	-147 952 397,18	17 943 368,00	-130 009 029,18	-8 702,82		-130 017 732,00
10412000	Financements Etat - Bien remis en pleine propriété	-36 698,63		-36 698,63			-36 698,63
10413100	Autres financements d'actifs - Etat	-23 326 987,86	6 683 560,33	-16 643 427,53	-2 425 009,18		-19 068 436,71
10413200	Autres financements d'actifs - ANR / IA	-1 993 985,36		-1 993 985,36	-398 473,39		-2 392 458,75
	Financement de l'actif par l'Etat	-184 449 329,84	24 626 928,33	-159 822 401,51	-9 556 337,97	0,00	-169 378 739,48
10491000	Reprise résultat - Mise à disposition	42 368 607,10	-27 722 636,06	14 645 971,04	3 796 467,85		18 442 438,89
10492000	Reprise résultat - Remis en pleine propriété	79 059,14	-70 520,61	8 538,53			8 538,53
10493100	Reprise résultat - Etat	9 433 763,11	-1 486 801,87	7 946 961,24	621 243,02		8 568 204,26
10493200	Reprise résultat - ANR / IA	1 061 006,54		1 061 006,54	277 298,92		1 338 305,46
	Reprise sur quote-part	52 942 435,89	-29 279 958,54	23 662 477,35	4 695 009,79	0,00	28 357 487,14
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	-131 506 893,95	-4 653 030,21	-136 159 924,16	-4 861 328,18	0,00	-141 021 252,34

Le montant des financements reçus de l'Etat s'élève à 9 556 337.97 €.

Ces financements reçus de l'Etat et qui ont fait l'objet d'un titre de recettes et d'une reprise sur quote-part, sont en lien, entre autres, avec les projets de travaux suivants :

- La construction de la MIR des Chênes,
- Le CPER (Site de Hirsch),
- La rénovation énergétique bâtiment IUT de Sarcelles,
- L'amélioration énergétique bâtiment Neuville,
- Le plan de résilience (site de Gennevilliers, ...)

✚ Financement de l'actif par des tiers

Comptes	Rubriques	31/12/2021	Corrections travaux patrimoniaux	01/01/2022 (31/12/2021 corrigé)	Augmentations (financements reçus)	Diminutions (reprises suite cession...)	31/12/2022
13120000	Financements Régions	-87 138,6		-87 138,60	-29 399,74		-116 538,34
13130000	Financements Départements	-2 480 798,41		-2 480 798,41	-71 773,82		-2 552 572,23
13140000	Financements Communes	-76 728,31		-76 728,31	13 047,10		-63 681,21
13150000	Financements Autres entités publiques	-841,48		-841,48			-841,48
13160000	Financements Union européenne	-30 539,53		-30 539,53			-30 539,53
13170000	Financements Autres organismes	-94 915,25		-94 915,25	2 174,98		-92 740,27
13180000	Financements Autres	0,00		0,00			0,00
	Financement non rattaché	-2 770 961,58	0,00	-2 770 961,58	-85 951,48	0,00	-2 856 913,06
13412000	Financements Régions	-13 827 083,78	717 509,62	-13 109 574,16	-268 357,22		-13 377 931,38
13413000	Financements Départements	-5 306 070,05	428 604,63	-4 877 465,42	-367 104,94		-5 244 570,36
13414000	Financements Communes	-1 371 189,04	315 167,00	-1 056 022,04	-142 921,94	20 579,79	-1 178 364,19
13415000	Financements Autres entités publiques	-2 559 638,92	1 356 221,97	-1 203 416,95	-99 301,40		-1 302 718,35
13416000	Financements Union européenne	-509 891,52		-509 891,52			-509 891,52
13417000	Financements Autres organismes	-1 876 690,78		-1 876 690,78	-2 174,98		-1 878 865,76
13418000	Financements Autres	-32 704 195,28	3 000,00	-32 701 195,28	-4 912 389,59		-37 613 584,87
	Financement rattaché	-58 154 759,37	2 820 503,22	-55 334 256,15	-5 792 250,07	20 579,79	-61 105 926,43
13492000	Reprise résultat - Régions	4 383 369,61	-232 819,87	4 150 549,74	543 158,00	-22 370,62	4 671 337,12
13493000	Reprise résultat - Départements	1 305 532,83	-139 123,47	1 166 409,36	281 935,84		1 448 345,20
13494000	Reprise résultat - Communes	470 025,28	-80 312,12	389 713,16	66 851,57	-20 003,49	436 561,24
13495000	Reprise résultat - Autres entités publiques	2 018 098,14	-975 827,48	1 042 270,66	55 466,13		1 097 736,79
13496000	Reprise résultat - Union européenne	328 614,27		328 614,27	132 641,32		461 255,59
13497000	Reprise résultat - Autres organismes	721 325,02		721 325,02	132 592,96		853 917,98
13498000	Reprise résultat - Autres	29 492 732,22	-487,55	29 492 244,67	1 317 160,01		30 809 404,68
	Reprise sur quote-part	38 719 697,37	-1 428 570,49	37 291 126,88	2 529 805,83	-42 374,11	39 778 558,60
13900000	Reprise résultat - Autres	-27 085,44		-27 085,44			-27 085,44
	Reprise financement	-27 085,44	0,00	-27 085,44	0,00	0,00	-27 085,44
	Financement - Reprise sur quote-part = montant au bilan	-22 233 109,02	1 391 932,73	-20 841 176,29	-3 348 395,72	-21 794,32	-24 211 366,33

Le montant des financements reçus par des tiers (autres que l'Etat) s'élève à 5 857 621.76 €.

Ces financements reçus par des tiers autres que l'Etat et qui ont fait l'objet d'un titre de recettes et d'une reprise sur quote-part sont en lien, en particulier, avec les projets de travaux suivants :

- L'IUT de Neuville,
- Le campus international,
- Le bâtiment B de Saint-Germain-en-Laye,
- Les travaux et équipements de l'Ecole du design, ...

2. Provisions

Les provisions pour risques et charges constituent un passif dont l'échéance où le montant ne sont pas fixés de façon précise.

La comptabilisation des provisions pour risques et charges obéit à l'existence d'une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation.

Deux types de provisions sont comptabilisés :

- ✚ La première concerne les litiges en cours de l'établissement,
- ✚ La deuxième concerne les Comptes-Epargne-Temps (congrés non pris par les agents titulaires),

Rubriques	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour litiges	150 000	517 327	0,00	-150 000	517 327,00
Provisions pour risques	150 000,00	517 327,00	0,00	-150 000,00	517 327,00
Provisions pour CET	383 714,00	518 111,00	0,00	-383 714,00	518 111,00
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	288 605,00	386 160,00	0,00	-288 605,00	386 160,00
Autres provisions pour charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour charges	672 319,00	904 271,00	0,00	-672 319,00	904 271,00
TOTAL	822 319,00	1 421 598,00	0,00	-822 319,00	1 421 598,00

Elles sont enregistrées au compte 68151000, le compte de contrepartie est décliné ci-dessous :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
15110000	Provisions pour litiges	-150 000	-517 327
15820000	Provisions pour CET	-672 319	-904 271
15880000	Provisions autres	0,00	0,00
	TOTAL	-822 319	-1 421 598

a. Provisions pour litiges

Les provisions pour litiges ont été évaluées par la direction du pilotage avec le concours de nos conseils (cabinets d'avocats). Dans le courant de l'année 2022, plusieurs litiges sont apparus, ce qui explique la hausse de la dotation par rapport à 2021.

OBJET DE LA PROVISION	MONTANT
LITIGES PERSONNELS - RH	120 000,00
LITIGES MARCHES PUBLICS	325 559,00
LITIGES AUTRES CONTENTIEUX	71 768,00
TOTAL	517 327,00

b. Provisions CET

CET : Compte Epargne Temps.

Il s'agit de valoriser les jours non pris, comptabilisés sur un compte épargne temps au cas où les agents souhaiteraient être rémunérés.

La provision CET est calculée au cout moyen chargé par catégorie (A ; B ; C). La provision en 2022 de 904 271 €, est en augmentation de 34.50 % par rapport à 2021 (672 319 €).

La crise sanitaire a modifié les comportements des agents et n'est donc pas sans conséquence sur l'augmentation des jours de congés non pris.

OBJET	MONTANT
CET - REMUNERATIONS	518 111
CET - CHARGES	386 160
TOTAL PROVISION CET	904 271

3 Dettes

Une dette est une obligation que l'établissement a envers un tiers. Les dettes sont généralement liées à un contrat comme par exemple lors d'un achat auprès d'un fournisseur.

Elles doivent être rattachées à l'exercice comptable auquel la dette a été réalisée. Les dettes doivent figurer sur le bilan de l'université jusqu'à ce qu'elles soient terminées juridiquement.

Tableau des dettes

Rubriques et postes	Montant	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéance à 1 an au plus	Échéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Échéance à plus de 5 ans
Dettes financières	336 040 656,00	335 741 506,00	299 150,00	0,00
- Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00	0,00
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dettes financières et autres Emprunts	336 040 656,00	335 741 506,00	299 150,00	0,00
Dettes non financières	71 816 430,25	44 765 362,34	26 746 990,62	304 077,29
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5 969 819,85	4 725 032,78	1 241 690,54	3 096,53
- Dettes fiscales et sociales	4 847 640,00	4 847 640,00	0,00	0,00
- Avances et acomptes reçus	32 351 574,40	18 648 773,26	13 401 820,38	300 980,76
- Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers (dispositifs d'intervention)	22 526 892,29	10 815 578,89	11 711 313,40	0,00
- Dettes liées au prélèvement sur ressources accumulées	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres dettes non financières	2 102 849,63	1 710 683,33	392 166,30	0,00
- Produits constatés d'avance	4 017 654,08	4 017 654,08	0,00	0,00
TOTAUX	407 857 086,25	380 506 868,34	27 046 140,62	304 077,29

a. Dettes financières

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
16510000	Dépôts	-304 000	-282 250
16550000	Cautions	-19 900	-16 900
16740000	Avances de l'Etat et des entités publiques	0	-335 741 506
	TOTAL	-323 900	-336 040 656

Les dettes financières sont comptabilisées au crédit du compte 16 « Emprunts et dettes assimilées ». Leur remboursement est constaté par le débit de ce même compte.

Au bilan, les dettes financières figurent au passif dans la rubrique « Dettes financières ».

📌 Dépôts

Ce compte comptable a été alimenté par la reprise, au 1^{er} janvier 2020, des dépôts effectués par les étudiants de l'association EISTI à la suite d'un prêt d'ordinateur portable.

Au 31 décembre 2022, 380 dossiers sont en cours pour un montant total de 274 900 €, qui seront remboursés lors de la restitution de l'ordinateur portable.

✚ Cautionnements

Une convention d'occupation précaire d'un espace de restauration sur le site de Sarcelles (convention passée avec la société CONVIVIO), qui prévoit le versement d'une caution de 10 000 €.

Par ailleurs, des écritures, représentant la somme de 6 900 €, ont impacté ce compte à tort.

Elles feront l'objet d'une réimputation comptable sur l'exercice 2023, vers le compte 1651000.

✚ Avances de l'Etat et des entités publiques

Il s'agit de l'écriture de contrepartie de la dotation non consommable (débit 2751* / crédit 1674*). Le montant est expliqué au chapitre des immobilisations financières (compte 27*)

b. Dettes non financières

✚ Les dettes fournisseurs et comptes rattachés

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
40110000	Fournisseurs - Achats	-81 529,17	-292 115,82
40170000	Fournisseurs - Retenues de garantie	-932,74	0,00
40410000	Fournisseurs d'immo.	-97 212,03	-61 545,84
40470000	Fournisseurs d'immo. - Retenues de garantie	-238 950,23	-252 432,55
40810000	Fournisseurs - Factures non parvenues	-3 420 678,38	-4 340 011,96
40840000	Fournisseurs d'immo. - Factures non parvenues	-672 122,79	-1 023 713,68
TOTAL		-4 511 425,34	-5 969 819,85

- Comptes comptables 40810000 / 40840000

Les engagements pris vis-à-vis des fournisseurs ont fait l'objet d'un recensement auprès des gestionnaires financiers au cours du dernier trimestre de l'exercice 2022.

Lorsque ceux-ci n'ont pu saisir la certification du service fait (Débit 6* / Crédit 4081*) en fin d'exercice comptable, une charge à payer à comptabiliser (CAPAC - principe du rattachement des charges à l'exercice) a été valorisée. Ces CAPAC représentent la somme de 1 240 609.20 €.

Il s'agit de la même écriture comptable qui est générée lors de la certification du service fait par les ordonnateurs.

✚ Les dettes fiscales et sociales

Les charges à payer de Personnel 2022 qui pourront être payées en 2023 sont détaillées dans les tableaux suivants :

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
42860000	Personnel - Autres CAP	-5 489 190	-4 847 325
TOTAL		-5 489 190	-4 847 325

Libellé de la charge	Montant
Congés annuels non pris (contractuels non enseignants)	523 535,00
Congés annuels non pris (titulaires non enseignants)	520 257,00
Heures complémentaires payées en N+1	261 544,00
Heures complémentaires vacataires	1 245 393,00
Heures complémentaires enseignants en poste	1 286 544,00
Rémunérations N payées en N+1	1 010 052,00
Total des dettes fiscales et sociales	4 847 325,00

✚ Avances et acomptes reçus

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
41910000	Clients - Avances reçues	-2 126 977,61	-4 395 158,44
41920000	Clients Etudiants - Avances reçues	-128 091,47	-29 641,47
41980000	Clients - Avoirs à établir	0,00	-92 000,00
44191000	Avances sur financements et subventions	-20 043 775,84	-24 641 690,43
44193200	Avances sur revenus	0,00	-3 285 084,06
		-22 298 844,92	-32 443 574,40

Lorsqu'un client public ou privé verse une avance, elle est comptabilisée dans un compte d'attente 41910000 (clients privés), 41920000 (étudiants ex-EISTI) ou 44191000 (clients publics).

Lors de l'établissement des bilans financiers intermédiaires ou finaux, un produit est comptabilisé (établissement d'un titre de recette) à hauteur des dépenses pour la période établie.

Ce n'est qu'après cette étape, que l'agence comptable peut rapprocher l'avance versée avec le titre de recette.

- Compte comptable **4191*** : avances reçues des clients privés qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions ;
- Compte comptable **4192*** : avances reçues des étudiants de l'ex-EISTI qui ont versés l'intégralité des frais d'inscription pour toute leur scolarité (cycle d'ingénieur). Ces avances seront restituées aux étudiants avant le début de l'année universitaire 2023 / 2024. Nous sommes habilités à percevoir les frais de scolarité uniquement pour l'année universitaire en cours.
- Compte comptable **4198*** : au regard de l'activité du CSP Recettes en fin d'exercice, il ne leur a pas été possible d'émettre les réductions de titres au regard de l'activité. Aussi, afin de rattacher le produit à l'exercice, nous avons émis une écriture d'inventaire de manière à réduire le compte de produits.
- Compte comptable **44191*** : avances reçues par des financeurs publics qui seront régularisées au fur et à mesure de l'avancement des projets, lors de l'établissement d'un bilan financier selon le calendrier prévu pour chacune des conventions.
- Compte comptable **441932*** : intérêts produit par la dotation non consommable

Intérêts reçus				Intérêts utilisés	
Date	Période	Nature	Montants	Montants	Date
08/07/2022	T2/2022	PIA 1	575 216,73	575 216,73	27/12/2022
08/07/2022	T2/2022	PIA 2	1 668 618,88	652 027,97	27/12/2022
05/10/2022	T3/2022	PIA 1	581 537,80		
05/10/2022	T3/2022	PIA 2	1 686 955,35		
Total des mouvements sur l'année 2022			4 512 328,76	1 227 244,70	
Solde compte 44193200 au 31/12/22			3 285 084,06		

✚ Opérations gérées en compte de tiers

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
44551000	TVA à décaisser	-9 435,57	0,00
44567000	Crédit de TVA à reporter	0,00	44 010,23
46710000	Aide à la mobilité internationale	-220 435,00	-2 929,00
47310000	Recettes à transférer	-22 695 948,05	-22 523 963,29
TOTAL		-22 925 818,62	-22 482 882,06

Certains organismes publics peuvent effectuer des opérations financières et comptables au profit des tiers sans avoir de marge de manœuvre sur ces opérations. L'établissement agit alors « pour le compte d'un tiers ».

Pour que l'opération entre la catégorie des dispositifs pour compte de tiers, trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- Trois intervenants prennent part au dispositif le tiers financeur (Etat, Union européenne ou autre), l'établissement et le bénéficiaire final ;
- L'établissement ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision ;
- Le financement du dispositif n'est pas assuré par l'établissement mais par les tiers financeurs.

L'absence de marge de manœuvre des organismes sur ces opérations quant à la redistribution des fonds justifie l'exclusion de celles-ci du périmètre de la comptabilité budgétaire : elles n'ont aucun impact sur le solde budgétaire. Elles n'ont également aucun impact sur le résultat patrimonial.

Toutes les écritures sont passées par l'Agent comptable, sur la base des informations que l'Ordonnateur lui transmet.

Le tableau des opérations pour compte de tiers (tableau 5 de la liasse budgétaire) restitue une vision agrégée des opérations menées pour le compte de tiers par l'établissement. Il permet ainsi de mesurer les variations de trésorerie induites par les opérations pour comptes de tiers sur un exercice. Celles-ci figurent également sur une ligne du tableau de l'équilibre financier (tableau 4 de la liasse budgétaire).

❖ **Compte comptable 445* : TVA**

Les opérations pour compte de tiers liées à la collecte et au reversement de la TVA sont imputées sur les subdivisions adéquates des comptes de TVA.

Trois secteurs d'activité sont constitués :

- Un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation pour lesquels il n'y a ni collecte, ni déductibilité de TVA. Ce secteur regroupe toutes les composantes et la Direction de la formation professionnelle ;
- Un secteur taxable en totalité pour les activités de recherche, laboratoires et Direction de la Recherche ;
- Un secteur mixte pour les services en lien avec les deux activités (BU, Pôle infrastructures, Pôle ressources, Présidence ...). Le prorata de déduction appliqué doit être recalculé chaque début d'année, au titre de l'année N-1.

L'établissement comptabilise la TVA sur les débits.

Étant en constante augmentation, les activités de recherche permettent de générer, bien souvent, un crédit de TVA.

Les demandes de remboursement sont effectuées auprès du SIE de CERGY.

En 2022, 242 744 € ont été remboursés par les services fiscaux.

Au 31 décembre 2022, après la dernière déclaration mensuelle, au titre de décembre 2022, nous avons un montant de crédit de TVA à reporter qui s'élève à 44 010.23 €. Le remboursement par les services fiscaux se fera au cours du premier trimestre 2023.

❖ **Compte comptable 4671*** : dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Les montants indiqués correspondent au solde au 31 décembre 2022 des montants à reverser.

Il s'agit des aides à la mobilité internationale financé par l'Etat, et à destination des étudiants.

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2022	Encaissements 2022	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2022	Décaissements 2022	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
46710000	AMI2017ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	102 897,00	303,00	103 200,00	0,00
	AMI2019ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	103 064,00	136,00	103 200,00	0,00
	AMI2020ETA	103 200,00	0,00	103 200,00	102 710,00	490,00	103 200,00	0,00
	AMI2021ETA	102 000,00	0,00	102 000,00	41 440,00	58 911,00	100 351,00	1 649,00
	AMI2022ETA	0,00	102 000,00	102 000,00	0,00	100 720,00	100 720,00	1 280,00
	BIV2019DVO	6 110,00	0,00	6 110,00	4 310,00	1 800,00	6 110,00	0,00
	ERASMUS PLUS	156 546,00	0,00	156 546,00	0,00	156 546,00	156 546,00	0,00
		574 256,00	102 000,00	676 256,00	354 421,00	318 906,00	673 327,00	2 929,00

❖ **Comptes comptables 4731*** : dispositifs d'intervention pour compte de tiers

Il s'agit du solde restant à reverser aux partenaires (et à nous-même → retour à un flux budgétaire) après justification des dépenses prévues aux conventions, au 31 décembre 2022 relatif aux Projets d'Investissements d'Avenir (INEX, EUR, NCU...).

Compte comptable	Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Solde s/ encaissements antérieurs à 2022	Encaissements 2022	Total des encaissements	Solde s/ décaissements antérieurs à 2022	Décaissements 2022	Total des décaissements	Total encaissements - décaissements
47310000	INEX ANR PREFINANCEMENT 2018	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00	5 000 000,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2018	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	3 865 237,00	0,00	3 865 237,00	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2018	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2019	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	3 901 328,75	0,00	3 901 328,75	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2019	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2020	3 819 956,00	4 686,25	3 824 642,25	1 067 615,46	2 757 026,79	3 824 642,25	0,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2020	3 840 945,00	0,00	3 840 945,00	0,00	3 337 334,04	3 337 334,04	503 610,96
	INEX ANR LABEX MME DII OCT 18 A OCT 21	722 724,00	770 095,00	1 492 819,00	722 724,00	592 366,00	1 315 090,00	177 729,00
	INEX ANR LABEX PATRIMA OCT18	18 828,00	0,00	18 828,00	18 828,00	0,00	18 828,00	0,00
	INEX ANR ECH AVRIL 2021	5 218 961,00	0,00	5 218 961,00	0,00	0,00	0,00	5 218 961,00
	INEX ANR ECH OCTOBRE 2021	3 143 385,00	0,00	3 143 385,00	0,00	0,00	0,00	3 143 385,00
	INEX ANR ECH MARS 2022	0,00	3 126 209,00	3 126 209,00	0,00	0,00	0,00	3 126 209,00
	INEX ANR ECH SOLDE 2022	0,00	1 582 274,00	1 582 274,00	0,00	0,00	0,00	1 582 274,00
	NCUNIV_ANR	5 724 000,00	1 601 735,81	7 325 735,81	2 941 233,04	1 354 975,87	4 296 208,91	3 029 526,90
	EURECH_ANR	5 678 640,00	0,00	5 678 640,00	2 045 533,80	1 973 829,04	4 019 362,84	1 659 277,16
	LYLITPCDC	635 000,00	310 000,00	945 000,00	193 984,02	64 052,22	258 036,24	686 963,76
	AIDPERMASP	7 500,00	15 000,00	22 500,00	7 500,00	15 000,00	22 500,00	0,00
	INPAD-ERAS	181 974,40	0,00	181 974,40	90 987,20	90 987,20	181 974,40	0,00
	SCORE-EU	210 540,00	0,00	210 540,00	121 290,00	89 250,00	210 540,00	0,00
	LOLABAT-EU	3 275 931,84	2 484 737,82	5 760 669,66	2 898 122,59	2 862 547,07	5 760 669,66	0,00
	CMQCCVERSA - CHANTIERS VERSAILLES	500 000,00	1 216 000,00	1 716 000,00	1 716 000,00	190 000,00	1 906 000,00	-190 000,00
	SFRL_ANR	800 000,00	0,00	800 000,00	65 642,86	364 813,83	430 456,69	369 543,31
	EWINS-ERAS	234 050,60	0,00	234 050,60	133 743,20	0,00	133 743,20	100 307,40
	EUTOPIA_EU	1 961 400,00	0,00	1 961 400,00	1 961 400,00	0,00	1 961 400,00	0,00
	HYBRIDATION	563 000,00	0,00	563 000,00	510 000,00	0,00	510 000,00	53 000,00
	DEMOES	650 000,00	0,00	650 000,00	0,00	366 164,75	366 164,75	283 835,25
	ERASMUS PLUS (ERASMUOPCT)	0,00	156 546,00	156 546,00	0,00	62 618,40	62 618,40	93 927,60
	ERASMUS PLUS (ARISTAOPT)	0,00	117 475,60	117 475,60	0,00	81 815,60	81 815,60	35 660,00
	CYGENE_ANR (PIA GENERATIONS)	0,00	3 120 000,00	3 120 000,00	0,00	252 270,05	252 270,05	2 867 729,95
	INEXANRPER (PERENNISATION INTERETS)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	CONCOUOPT (CY TECH DESTINATION CONCOURS)	0,00	750,00	750,00	0,00	750,00	750,00	0,00
	IDEES_ANR	0,00	0,00	0,00	0,00	217 977,00	217 977,00	-217 977,00
			57 635 291,59	14 505 509,48	72 140 801,07	34 943 059,92	14 673 777,86	49 616 837,78

L'augmentation de la trésorerie est en partie liée aux opérations pour compte de tiers.

La variation entre encaissements/décaissements de l'année : - 168 268.38 €

La variation entre encaissements/décaissements depuis l'origine : + 22 523 963.29 €

✚ Comptes d'attente : (autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers)

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
46630000	Virements à réimputer	-35 841,61	-27 262,03
46640000	Excédents de versement	-3 294,26	-5 136,82
47110000	Recettes perçues avant émission de factures	-477 976,39	-466 249,62
47180000	Autres recettes à classer	-1 051 242,98	-1 500 072,48
TOTAL		-1 568 355,24	-1 998 720,95

✚ **Compte comptable 46630000**

Il s'agit des rejets de virements pour lesquels l'agence comptable est en attente de recevoir les nouvelles coordonnées bancaires.

✚ **Compte comptable 46640000**

Il s'agit des trop-perçus de virements qui n'ont pas fait l'objet d'un décaissement au cours de l'exercice 2022.

✚ **Compte comptable 47110000**

Il s'agit des virements relatifs aux frais d'inscription versés par les étudiants qui, au 31 décembre 2022, n'ont pas fait l'objet d'une quittance dans le logiciel APOGEE (gestion des inscriptions étudiantes) car ces virements sont en cours d'identification, par les services de la scolarité, et qui, de fait, n'ont pas pu faire l'objet d'un titre de recettes au 31/12/2022.

✚ **Compte comptable 4718***

Il s'agit de virements de clients privés ou publics, en cours d'identification, pour lesquels les motifs de virement, au 31/12/2022, n'ont pas permis :

- D'identifier le client,
- D'identifier le client mais, la nature du versement n'est pas précisée.
- D'identifier le client et la nature du versement mais absence d'émission de titre au 31 décembre 2022.

✚ **Compte comptable 48700000**

Compte général	Désignation	Balance sortie au 31/12/2021	Balance sortie au 31/12/2022
48700000	Produits constatés d'avance	-4 322 891,81	-4 017 654,08
TOTAL		-4 322 891,81	-4 017 654,08

Des prestations ou biens ayant fait l'objet d'une facturation sur l'exercice comptable 2022 alors que la réalisation se produira sur l'exercice 2023 nécessite la comptabilisation d'un produit constaté d'avance (PCA).

L'obligation du rattachement des produits à l'exercice nécessite cette écriture qui diminue le résultat comptable sur l'année 2022 pour impacter l'année 2023.

Les produits constatés d'avance correspondent à :

- Conventions et contrats de recherche pour un montant total de 3 998 237.41 €,
- La formation continue pour un montant total de 19 416.67 €.

4. Réserves, report à nouveau et résultat

a. Réserves (compte 10682000)

Le compte 10682 « Réserves facultatives » enregistre les résultats excédentaires maintenus en fonds propres par l'université. Son solde présente le montant cumulé de ces résultats.

Conformément à la délibération en Conseil de site, séance du 15 mars 2022, le montant des réserves au 31 décembre 2022 s'élève à 56 652 908.74 €.

Comptes	Libellés	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022	2023 Affectation résultat et RAN N-1 en réserves
10682000	Réserves de l'établissement	55 323 843,31	56 652 908,74	55 006 687,28
12000000	Résultat de l'exercice (solde créditeur)	1 329 059,84	4 529 595,69	
11000000	RAN : Report à nouveau (solde créditeur)	5,59		
11900000	RAN : Report à nouveau (solde débiteur)		-6 175 817,15	

La variation entre 2021 et 2022 de 1 329 065.43 € et se décompose comme suit :

- + Résultat 2021 : 1 329 059.84 €
- + Report à nouveau (créditeur) 2021 : 5.59 €

b. Report à nouveau (comptes 119 et 110)

A la clôture de l'exercice, la balance comptable doit faire apparaître soit un solde créditeur au compte 11000000, soit un solde débiteur au compte 11900000.

Après compensation, le compte de report à nouveau « 11900000 » affiche un solde débiteur de **6 175 817.15 €**, dû aux travaux de fiabilisation des comptes au bilan → **l'apurement du compte 119, en contrepartie du compte 10682 (compte de réserves) fera l'objet d'une délibération du conseil de site.**

Ce dernier s'explique, principalement par **la réévaluation comptable du patrimoine immobilier mis à disposition par l'état et de ses collectivités que sont les bâtiments et les terrains** effectuée en septembre par l'agence comptable pour un montant de **5 926 471 €**. Il s'agit de la variation entre sorties bâtiments/terrains évaluation de 2011, travaux < 2018 et entrée bâtiments/terrains évaluation de 2018. En effet, la valorisation du patrimoine immobilier en 2018 (130 017 732 €) est inférieure à celle de 2011 (147 961 100 €), sans compter la sortie des travaux (19 319 970 €). En conséquence :

- Pas d'impact sur le fonds de roulement (mouvements neutralisés entre la classe 1 / classe 2)
- Impact sur le report à nouveau, compte débiteur 119 car les sorties sont supérieures aux entrées

	ACQUISITIONS	AMORTISSEMENTS	VNC	FINANCEMENTS	QUOTE PARTS S/FIN	VNC	Solde
SORTIES DES BATIMENTS / TERRAINS 2011	-147 961 100,00	45 321 173,94	-102 639 926,06	147 961 100,00	-45 321 173,94	102 639 926,06	
ENTREES DES BATIMENTS / TERRAINS 2018	130 017 732,00	-17 484 372,04	112 533 359,96	-130 017 732,00	17 484 372,04	-112 533 359,96	
Totaux mouvements BAT/TERRAINS	-17 943 368,00	27 836 801,90	9 893 433,90	17 943 368,00	-27 836 801,90	-9 893 433,90	
SORTIES DES TRAVAUX < 2018	-19 319 969,95	6 953 423,97	-12 366 545,98	9 504 063,28	-3 063 988,68	6 440 074,60	
Report à nouveau DEBITEUR			12 366 545,98			-6 440 074,60	5 926 471,38

Celle-ci a été réalisée en tenant compte des rapports et avis domaniaux 2018 de la DIE (direction du patrimoine de l'État) en accord avec la DPI, les directives et la validation de nos commissaires aux comptes.

Nous avons également procédé à la correction d'un écart entre la comptabilité générale et celle des immobilisations pour un montant de **284 473 €** qui concerne :

- une modification non comptabilisée antérieure à la GBCP sur la durée d'amortissement de 2014 pour un montant de **119 644 €** sur les investissements, et,
- des erreurs d'écritures de reprise de 2013 suite à des changements de comptes généraux pour un montant de **78 614 €**, et de maîtrise technique SIFAC pour le traitement des cas exceptionnels ou particuliers en 2018 des flux d'immobilisations pour un montant de **86 215 €**.

Les autres montants s'expliquent entre autres par :

- des écritures correctives sur commande d'achats fin 2021 dénouées sur début 2022 en comptabilité des immobilisations pour un montant total créditeur de **2707 €**, et,
- une écriture de reclassement comptable pour un montant de **8 703 €** concernant des sorties d'inventaires effectués en décembre 2021 qui s'expliquent par une erreur de catégorie d'immobilisation saisie à la création de plusieurs fiches d'immobilisations qui ont dérivées sur un mauvais compte comptable.

c. Résultat (compte 12000000)

Le résultat excédentaire (compte 12000000) de l'exercice 2022 s'élève à 4 529 595.69 €.

Lors de l'approbation du compte financier, il sera proposé aux administrateurs que le solde créditeur au compte 12000000 d'un montant de 4 529 595.69 € soit affecté en réserves.

Résultat	31/12/2020.	31/12/2021	31/12/2022
Evolution du résultat	3 420 934,69	1 329 059,84	4 529 595,69
Variation du résultat		-2 091 874,85	3 200 535,85

d. Informations complémentaires

Capacité d'Autofinancement

La CAF permet de déterminer la capacité financière de l'établissement à pouvoir assumer seul ses acquisitions d'immobilisations.

Capacité d'Auto Financement (CAF) : Résultat + charges non décaissables - produits non décaissables

CAF - Méthode soustractive	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	3 420 934,69	1 329 059,84	4 529 595,69
+ dotations aux amorts, dépréc, provisions	22 866 418,68	18 606 419,44	14 296 801,35
+ valeur nette comptable d'éléments actifs cédés	71 720,88		
- reprises sur amorts, dépréc, provisions	-1 801 939,36	-1 005 903,00	-1 339 340,04
- produits de cessions d'éléments actifs		-33 398,25	-7 382,68
- quote-part des subv. d'investissement	-15 895 178,62	-11 956 147,28	-7 183 692,26
CAF	8 661 956,27	6 940 030,75	10 295 982,06

Fonds de roulement

Le fonds de roulement net global est le surplus des ressources stables qui permet de financer l'exploitation.

FDR = Ressources stables - Emplois stables

BALANCE CONSOLIDÉE APRES RESULTAT	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
+ SC CLASSE 1	298 112 022,60	303 201 263,97	632 013 422,84
+ SC CLASSE 2	124 501 160,50	138 119 684,57	115 979 496,49
- SD CLASSE 1	-81 993 703,94	-91 662 133,26	-74 311 862,89
- SD CLASSE 2	-311 297 845,68	-322 735 043,67	-642 006 348,38
+ SC COMPTE 49*	477 978,21	517 021,04	491 546,70
FOND DE ROULEMENT	29 799 611,69	27 440 792,65	32 166 254,76
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT		-2 358 819,04	4 725 462,11

Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement désigne le besoin en trésorerie nécessaire du fait de l'activité. L'établissement encaisse des sommes d'argent (encaissement) et paie des charges (décaissement).

Il existe un décalage de trésorerie entre les encaissements et les décaissements. Le besoin en fonds de roulement représente la somme d'argent nécessaire pour effacer ce décalage de trésorerie.

Besoin en Fonds de Roulement Net Global (BFR) : Stocks + créances clients - dettes fournisseurs et dettes fiscales.

	31/12/2020	31/12/2021	31/12/2022
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N-1	-24 970 615,39	-40 809 526,57	-43 015 056,97
Besoin en Fonds de Roulement Net Global (FRNG) 31/12/N	-40 809 526,57	-43 015 056,97	-46 852 394,63
Variation du Besoin en FRNG	-15 838 911,18	-2 205 530,40	-3 837 337,66

Le BFR est négatif, ce qui signifie que CY Cergy Paris Université génère une ressource financière en profitant de ces décalages.

V. Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et les produits sont analysés en tenant compte des trois derniers comptes financiers 2020, 2021 et 2022 avec une étude sur la variation 2022 par rapport à l'exercice 2021.

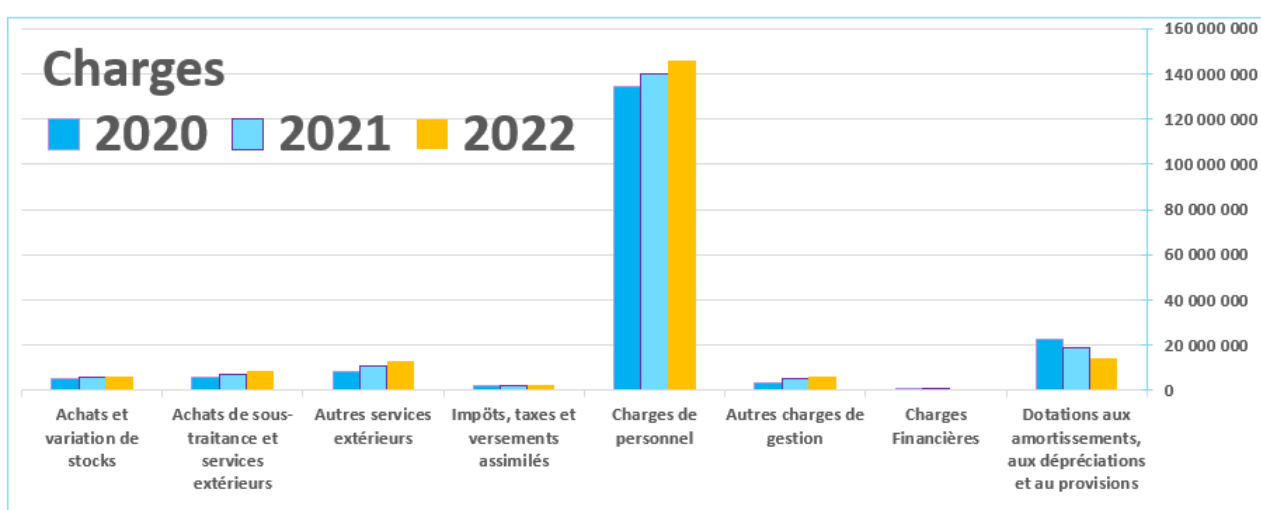
Il s'agit d'éléments purement comptables (réalisation) et non budgétaires.

Cette année les produits ont connu une meilleure progression que les charges entre 2021 et 2022, soit, + 5% pour les produits et +3% pour les charges.

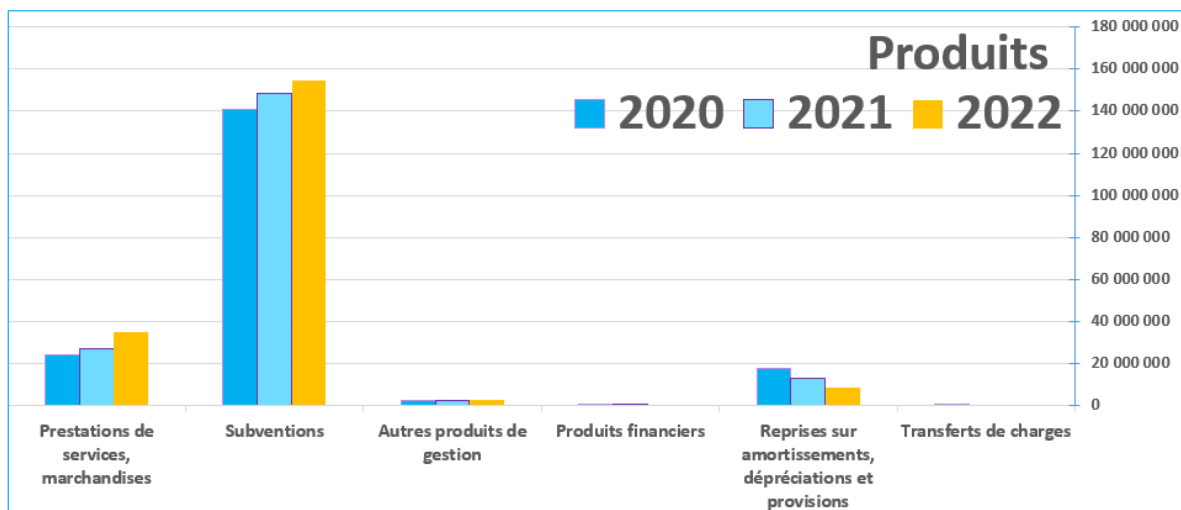
L'année dernière la progression était inversée avec +4% pour les charges et +3% pour les produits par rapport à 2020. Cette situation s'expliquait par la reprise partielle de l'activité par rapport à 2020 qui était exceptionnelle au regard de la crise sanitaire (COVID 19).

La variation de cette année est dans le bon sens, normale et comparable à celle de 2020.

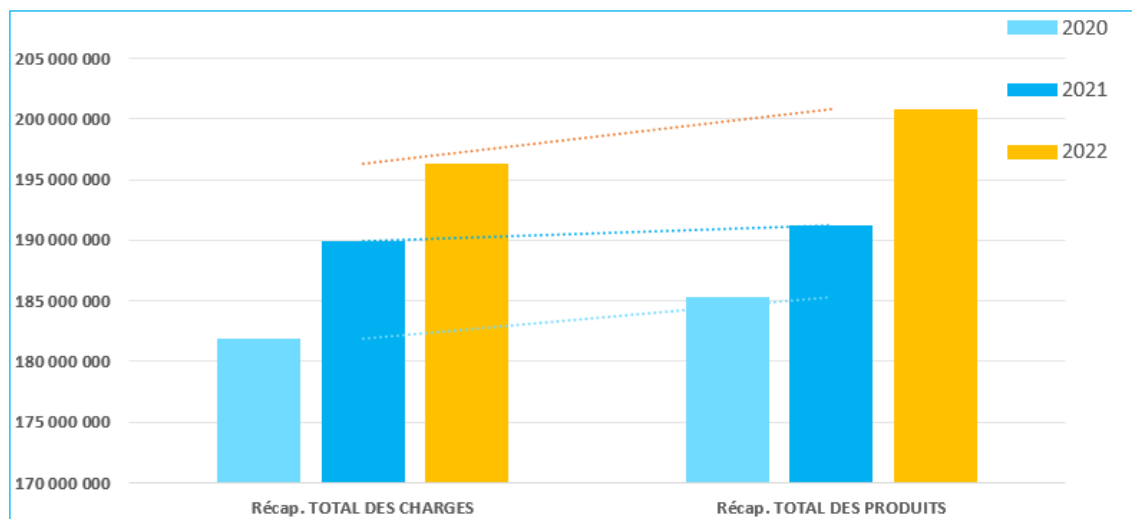
Comptes comptables	Charges de fonctionnement	2020	%	2021	%	Variation 2020/2021	2022	%	Variation 2021/2022
60*	Achats et variation de stocks	5 083 220	3	5 990 349	3	↑ 18	6 331 830	3	↑ 6
61*	Achats de sous-traitance et services extérieurs	5 991 291	3	7 169 232	4	↑ 20	8 349 149	4	↑ 16
62*	Autres services extérieurs	8 232 872	5	10 621 869	6	↑ 29	12 891 228	7	↑ 21
63*	Impôts, taxes et versements assimilés	1 974 310	1	2 131 239	1	↑ 8	2 412 767	1	↑ 13
64*	Charges de personnel	134 132 334	74	140 202 900	74	↑ 5	146 035 454	74	↑ 4
65*	Autres charges de gestion	3 587 824	2	5 130 236	3	↑ 43	5 914 093	3	↑ 15
66*	Charges Financières	9 004	0	8 830	0	↓ -2	20 732	0	↑ 135
68*	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et au provisions	22 866 419	13	18 606 419	10	↓ -19	14 296 801	7	↓ -23
TOTAL DES CHARGES		181 877 274	100	189 861 074	100	↑ 4	196 252 054	100	↑ 3



Comptes comptables	Produits de fonctionnement	2020	%	2021	%	Variation 2020/2021	2022	%	Variation 2021/2022
70*	Prestations de services, marchandises	24 063 880	13	27 358 808	14	↑ 14	35 206 150	18	↑ 29
74*	Subventions	141 036 220	76	148 453 445	78	↑ 5	154 418 420	77	↑ 4
75*	Autres produits de gestion	2 420 353	1	2 410 745	1	↓ 0	2 627 967	1	↑ 9
76*	Produits financiers	28 758	0	5 085	0	↓ -82	6 081	0	↑ 20
78*	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	17 697 118	10	12 962 050	7	↓ -27	8 523 032	4	↓ -34
79*	Transferts de charges	51 880	0	0	0	↓ -100	0	0	→ 0
TOTAL DES PRODUITS		185 298 209	100	191 190 133	100	↑ 3	200 781 650	100	↑ 5



	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Récap. TOTAL DES CHARGES	181 877 274	189 861 074	196 252 054	↑ 3%
Récap. TOTAL DES PRODUITS	185 298 209	191 190 133	200 781 650	↑ 5%
RESULTAT	3 420 935	1 329 059	4 529 596	↑ 71%



1. Charges

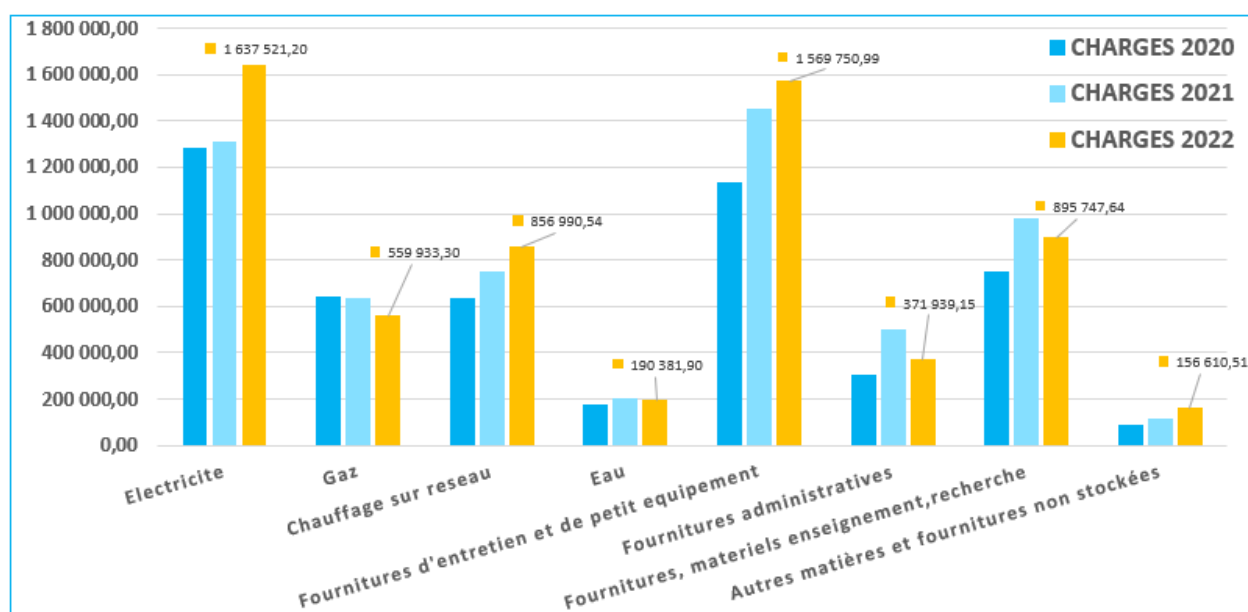
En comptabilité générale, une charge se matérialise par la saisie d'un service fait dans SIFAC dès lors que la prestation est réalisée ou le matériel est mis en service.

a. Achats et variations des stocks

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
60	60225000	Fournitures de bureau	151,19	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
60	60611000	Electricite	1 281 891,57	1 310 655,82	↑ 2	1 637 521,20	326 865,38	↑ 25
60	60612000	Carburants et lubrifiants	45 685,16	28 439,57	↓ -38	36 466,41	8 026,84	↑ 28
60	60613000	Gaz	637 884,80	634 894,33	↓ -1	559 933,30	-74 961,03	↓ -12
60	60614000	Chauffage sur reseau	632 506,30	750 247,00	↑ 19	856 990,54	106 743,54	↑ 14
60	60617000	Eau	175 636,70	199 040,37	↑ 13	190 381,90	-8 658,47	↓ -4
60	60630000	Fournitures d'entretien et de petit ec	1 134 298,91	1 448 814,99	↑ 28	1 569 750,99	120 936,00	↑ 8
60	60640000	Fournitures administratives	302 398,75	494 689,73	↑ 64	371 939,15	-122 750,58	↓ -25
60	60650000	Linge, vêtements de travail	21 666,51	11 322,01	↓ -48	14 782,74	3 460,73	↑ 31
60	60660000	Animaux	221,45	699,45	↑ 216	1 174,70	475,25	↑ 68
60	60670000	Fournitures, matériels enseignem	746 394,40	975 179,94	↑ 31	895 747,64	-79 432,30	↓ -8
60	60680000	Autres matières et fournitures non st	83 297,45	109 949,36	↑ 32	156 610,51	46 661,15	↑ 42
60	60800000	Frais accessoires d'achat	23 361,84	28 105,73	↑ 20	40 985,44	12 879,71	↑ 46
60	60980000	Rabais, remises, ristournes obtenus	-2 174,74	-1 689,57	↑ 22	-667,18	1 022,39	↑ 61
TOTAL ACHATS ET VARIATION DE STOCKS			5 083 220	5 990 349	↑ 18	6 331 617	341 268,61	↑ 6

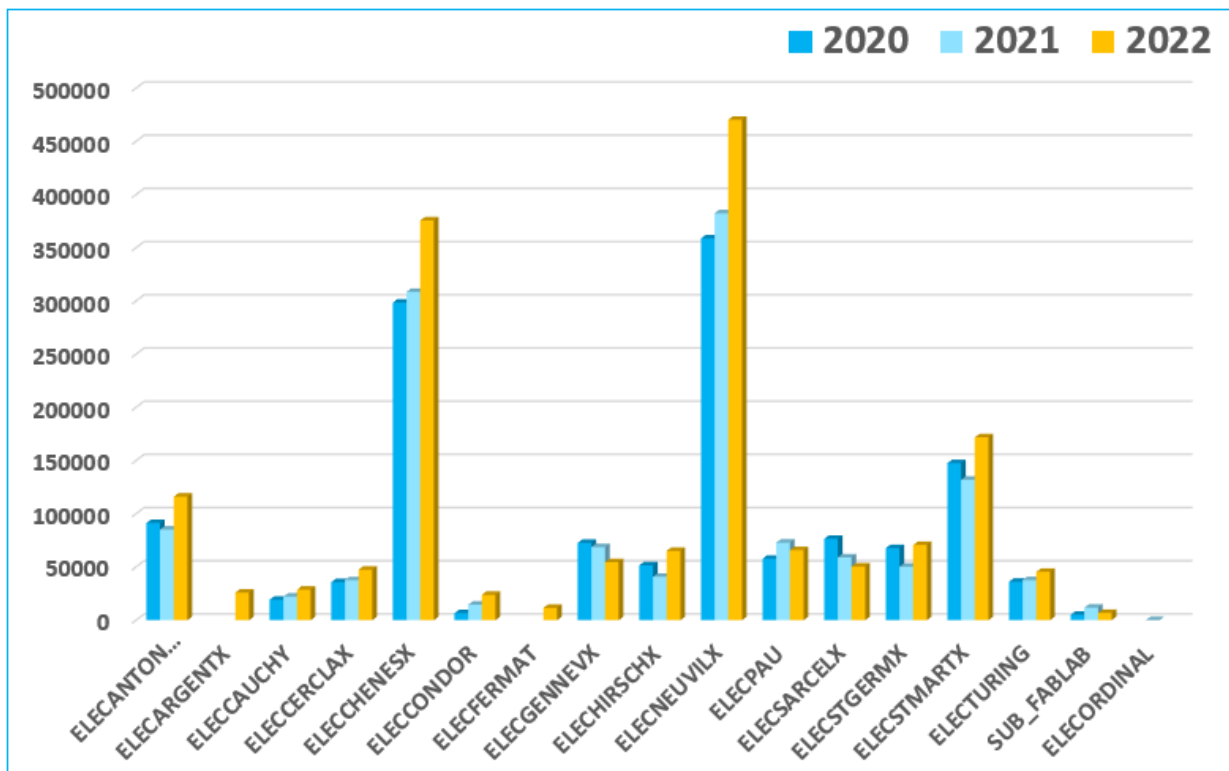
On constate que ces charges sont, sur certains postes, en constante augmentation. De manière générale, l'augmentation est de 6 % par rapport à 2021. L'augmentation était plus brutale entre 2020 et 2021 (+18%) liée à la sortie de la crise sanitaire.

Présentation graphique des achats et variation de stocks 2020-2021-2022



Les 3 variations de compte les plus importantes en termes de montants significatifs en valeur absolue parmi les **achats et variations des stocks** sont :

- ✚ Compte comptable **60610000** (électricité) avec une augmentation de 25% par rapport à l'an dernier qui peut s'expliquer par la forte augmentation du prix de l'électricité en France et en Europe, conséquence de la guerre en Ukraine fin février 2022 (+27,1% clients professionnels selon la source INSEE).



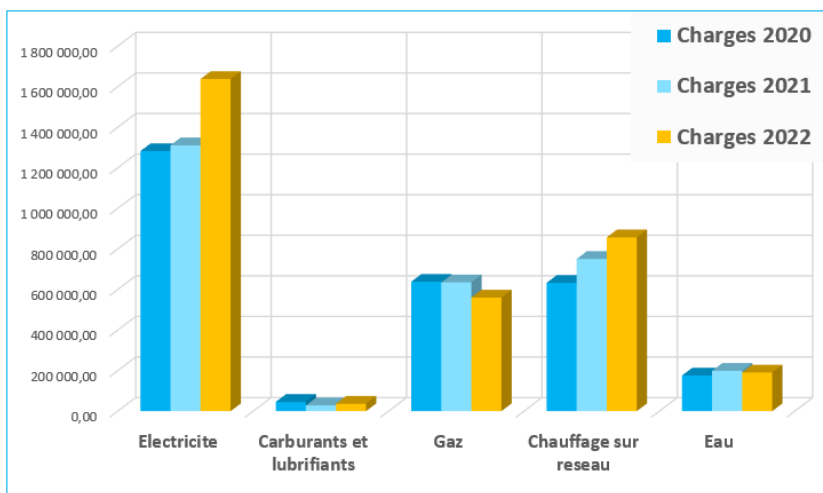
Selon le graphique, on observera que les sites les plus impactés sont :

- a. Neuville,
- b. Les Chênes,
- c. Saint Martin et,
- d. Anthony.

Si nous faisons un focus sur les dépenses énergétiques, nous pouvons constater que l'augmentation est liée à l'inflation, notamment sur l'électricité et les carburants si on compare les chiffres avec les indicateurs de croissance en France ci-dessous (source Banque de France).

FOCUS CHARGES ENERGETIQUES

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	Charges 2022	Différence absolue 2020-2022	% dif. 2020-2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
60	60611000	Electricite	1 281 891,57	1 310 655,82	1 637 521,20	355 629,63	↑ 12	326 865,38	↑ 25
60	60612000	Carburants et lubrifiants	45 685,16	28 439,57	36 466,41	-9 218,75	↓ -12	8 026,84	↑ 28
60	60613000	Gaz	637 884,80	634 894,33	559 933,30	-77 951,50	↓ -24	-74 961,03	↓ -12
60	60614000	Chauffage sur reseau	632 506,30	750 247,00	856 990,54	224 484,24	↑ 10	106 743,54	↑ 14
60	60617000	Eau	175 636,70	199 040,37	190 381,90	14 745,20	↑ 38	-8 658,47	↓ -4
TOTAL charges énergétiques			2 773 605	2 923 277	3 281 293	507 689	↑ 6	358 016	↑ 6



(croissance annuelle en %)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
PIB réel	1,9	-7,9	6,8	2,6	0,3	1,2	1,8
IPCH	1,3	0,5	2,1	6,0	6,0	2,5	2,1
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,3	3,5	4,0	2,8	2,2

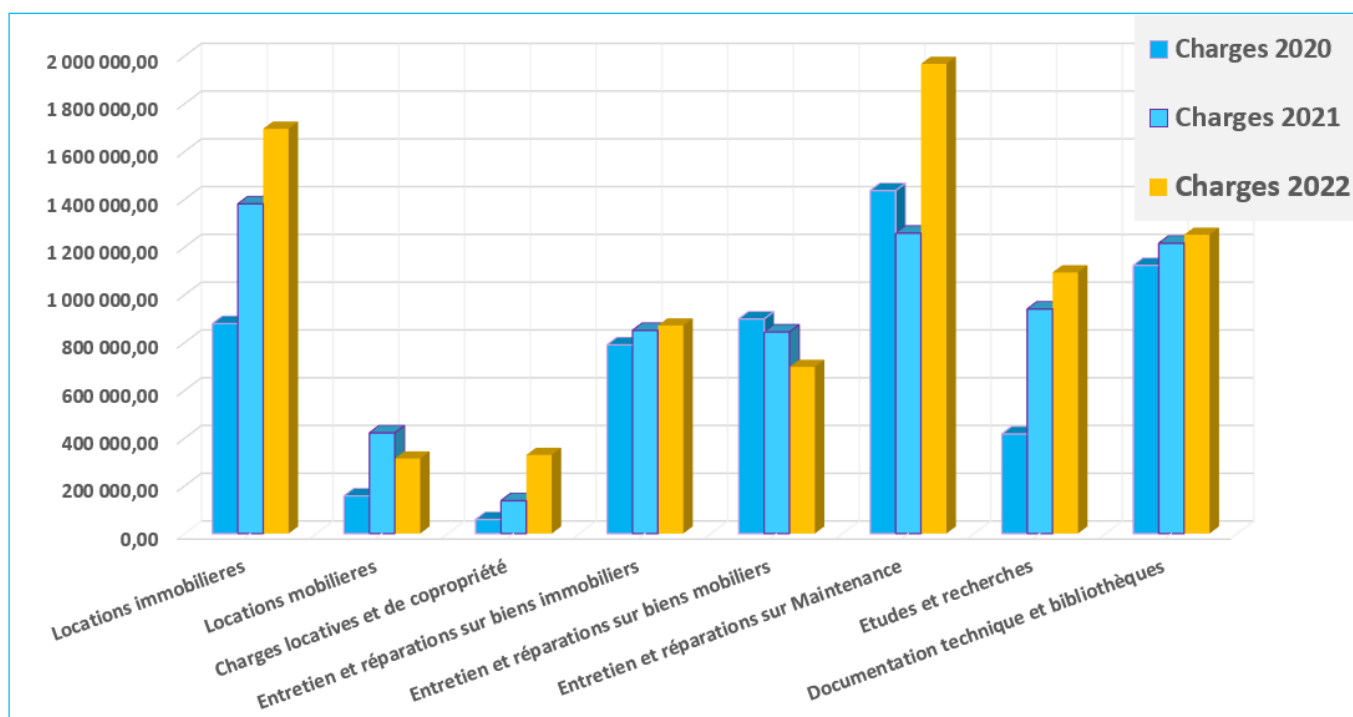
Données corrigées des jours ouvrables. Projections réalisées sous des hypothèses techniques établies au 23 novembre 2022.
Sources : Insee pour 2019, 2020 et 2021 (comptes nationaux trimestriels du 28 octobre 2022), projections Banque de France sur fond bleuté.

*IPCH = Indice des Prix à la Consommation Harmonisés

- ✚ Compte comptable **60640000** (fournitures administratives) avec une baisse de 25% par rapport à 2021 qui peut s'expliquer par la fin des périodes de confinement liées à l'épidémie de COVID-19 et, du besoin exponentiel d'acheter, pour assurer la continuité de service, du matériel pour la mise en œuvre du télétravail en 2020 et 2021.
- ✚ Compte comptable **60630000** (fournitures d'entretien et de petit équipement) avec une hausse de 8% par rapport à 2021 mais, une variation moins significative que l'année dernière qui était de l'ordre de +28% avec l'achat d'équipements de visioconférence ou d'installation d'infrastructures électriques des bâtiments. Cette année les achats les plus importants dans ce compte sont plutôt informatiques et concernent :
 - La convention de partage de service avec le GIP RENATER du 18 mars 2022 pour 56 K€,
 - La supervision du système réseau et gestion des maintenances selon le marché du 27 juillet 2022 conclu avec le fournisseur RESOLIS MIND TECHNOLOGIES pour 44 K€,
 - Les accessoires et les frais de masterisation pour l'achat de 665 PC portables à destination des étudiants de CY Tech pour un montant de 42 K€.

b. Achats de sous-traitance et services extérieurs

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
61	61320000	Locations immobilières	879 381,34	1 380 659,37	↑ 57	1 695 080,78	314 421,41	↑ 23
61	61350000	Locations mobilières	157 811,58	421 797,58	↑ 167	314 280,36	-107 517,22	↓ -26
61	61380000	Autres locations	0,00	95,87	→ 0	0,00	-95,81	↓ -100
61	61400000	Charges locatives et de copropriété	59 086,94	138 033,24	↑ 134	329 059,00	191 025,76	↑ 138
61	61520000	Entretien et réparations sur biens immo	790 478,24	851 000,72	↑ 8	871 278,58	20 277,86	↑ 2
61	61550000	Entretien et réparations sur biens mobil	898 541,56	844 078,17	↓ -6	697 901,23	-146 176,94	↓ -17
61	61560000	Entretien et réparations sur Maintenance	1 436 356,49	1 258 076,44	↓ -12	1 966 679,60	708 603,16	↑ 56
61	61610000	Multirisques	56 406,31	10 869,47	↓ -81	11 571,69	702,22	↑ 7
61	61620000	Assurance obligatoire dommage-constru	69 869,35	69 967,10	↑ 0	75 601,60	5 634,50	↑ 8
61	61630000	Assurance transport	21 098,87	15 286,06	↓ -28	15 733,26	447,20	↑ 3
61	61680000	Autres assurances	3 820,92	2 658,49	↓ -30	2 637,94	-20,55	↓ -1
61	61700000	Etudes et recherches	417 079,43	940 373,76	↑ 126	1 093 514,16	153 140,40	↑ 16
61	61810000	Documentation générale	52 972,07	0,00	↓ -100	0,00	0,00	→ 0
61	61830000	Documentation technique et bibliothèq	1 123 081,96	1 215 900,20	↑ 8	1 251 360,05	35 459,85	↑ 3
61	61850000	Frais de colloques, séminaires, conféren	25 305,61	20 435,17	↓ -19	24 450,70	4 015,53	↑ 20
TOTAL ACHATS DE SOUS-TRAITANCE ET SERVICES EXTERIEURS			5 991 291	7 169 232	↑ 20	8 349 149	1 179 917	↑ 16



On peut observer que ces charges ont augmenté de 16 % par rapport à 2021.

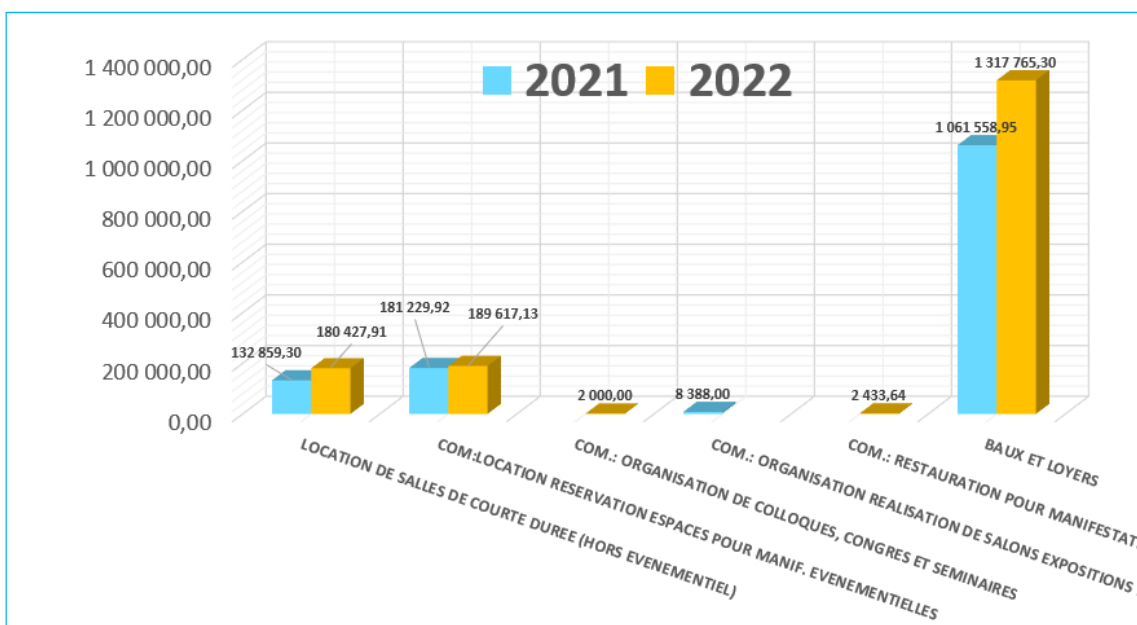
Nous observons une baisse des locations mobilières (-26%) marqué notamment sur la partie infrastructure informatique, au DATACENTER de Lognes puisqu'en 2021, nous avons supporté les coûts de sa mise en service et le 4^{ème} trimestre de 2020.

De plus, concernant les 3 variations de comptes les plus importantes en termes de montants parmi les **achats de sous-traitance et services extérieurs** sont les frais d'entretien et de maintenance (+56%), les charges locatives (+138%), et les locations immobilières (+23%).

📊 Compte comptable 61320000

Concernant le compte de location immobilière, la **hausse** est significative sur la catégorie des baux et loyers (+24%) ainsi que la location de salles de courte durée hors événementiel (+36%)

Groupe marchandise	Désignat2 Grp march	2021	2022	Total général	Variation en montant	Variation en %
AF.21	LOCATION DE SALLES DE COURTE DUREE (HORS EVENEMENTIEL)	132 859,30	180 427,91	313 287,21	47 568,61	36
CB.11	COM:LOCATION RESERVATION ESPACES POUR MANIF. EVENEMENTIELLES	181 229,92	189 617,13	370 847,05	8 387,21	5
CB.12	COM.: ORGANISATION DE COLLOQUES, CONGRES ET SEMINAIRES		2 000,00	2 000,00	2 000,00	100
CB.13	COM.: ORGANISATION REALISATION DE SALONS EXPOSITIONS FOIRES	8 388,00		8 388,00	-8 388,00	-100
CB.22	COM.: RESTAURATION POUR MANIFESTATIONS EVENEMENTIELLES		2 433,64	2 433,64	2 433,64	100
CD.11	CULTURE : ACHATS DE REPRESENTATIONS ARTISTIQUES	-540,00		-540,00	540,00	-100
XD.01	BAUX ET LOYERS	1 061 558,95	1 317 765,30	2 379 324,25	256 206,35	24
Total général		1 383 496,17	1 692 243,98	3 075 740,15	308 747,81	22



La variation des baux et loyers s'explique par la comptabilisation, sur l'année complète, des loyers des nouveaux sites Ordinal à Cergy et de IXBLUE à Saint-Germain-en-Laye, contrairement à 2021.

Chr ono	Désignation du bâtiment ou du terrain	Complément désignation	prêt à usage / bail / Conv d'occupat° / Mise à dispo.	Nom fournisseur ou bailleur	Montants facturés Année 2021	Montants facturés Année 2022	Commentaires AC
1	Cergy Ordinal	Ordinal-Cergy	Bail commercial	SCI SAPIN	42 574,04	170 296,14	DG initial payé le 16/07/2021
10	STG - IX BLUE/ CYTECH	STGERMAIN	Bail commercial	IX BLUE SAS	53 080,00	231 306,15	Projet en-cours porté part CY-TECH. IX BLUE est une société française de haute technologies, Mise en service 01/09/2021 Loyer + charges loca = 450 k€

La variation majeure à la hausse sur la location de salles de courte durée (hors événementiel) est liée essentiellement à la réservation d'espaces au Parc des exposition de Villepinte pour le concours d'entrée en 1^{ère} année de Sciences Po Saint-Germain-en-Laye (34,3 K€).

e. Autres services extérieurs

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
62	62110000	Personnel interimaire	105 395,63	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
62	62142000	Personnel mis à disposition de l'établissement	479 975,67	554 836,79	↑ 16	311 046,08	-243 790,71	↓ -44
62	62260000	Honoraires	300 365,12	229 858,79	↓ -24	215 789,90	-14 068,89	↓ -6
62	62270000	Frais d'actes et de contentieux	9 141,01	19 309,08	↑ 111	25 098,13	5 789,05	↑ 30
62	62280000	Divers frais intermédiaire et honoraires	112 623,74	83 875,04	↓ -26	75 382,99	-8 492,05	↓ -10
62	62310000	Annonces et insertions	168 731,77	106 663,44	↓ -37	81 902,91	-24 760,53	↓ -23
62	62330000	Foires et expositions	52 091,95	18 078,07	↓ -65	92 261,46	74 183,39	↑ 410
62	62340000	Cadeaux	0,00	5 140,12	⇒ 0	5 686,90	546,78	↑ 11
62	62360000	Catalogues et imprimés	187 278,02	189 362,19	↑ 1	216 732,70	27 370,51	↑ 15
62	62370000	Publications	247 318,42	493 193,67	↑ 99	408 076,92	-85 116,75	↓ -17
62	62380000	Divers	532 635,40	912 000,05	↑ 71	1 230 994,56	318 994,51	↑ 35
62	62410000	Transports sur achats	7 255,57	15 690,64	↑ 116	13 126,38	-2 564,26	↓ -16
62	62440000	Transports administratifs	597,89	10,22	↓ -98	1 014,00	1 003,78	↑ 9822
62	62450000	62450000 Voyages d'études, visites et sorties pédag	0,00	0,00	⇒ 0	5 591,68	5 591,68	↑ 100
62	62470000	Transports collectifs du personnel	3 189,83	9 326,99	↑ 192	37 880,09	28 553,10	↑ 306
62	62480000	Divers transport	20 548,54	32 504,97	↑ 58	36 705,04	4 200,07	↑ 13
62	62510000	Voyages et déplacements	333 995,71	569 191,39	↑ 70	1 110 854,10	541 662,71	↑ 95
62	62540000	Frais d'inscription aux colloques	48 470,94	79 925,66	↑ 65	181 418,68	101 493,02	↑ 127
62	62550000	Frais de deménagement	31 701,80	46 220,51	↑ 46	15 142,12	-31 078,39	↓ -67
62	62560000	Missions personnels	401 419,26	249 149,92	↓ -38	873 665,80	624 515,88	↑ 251
62	62570000	Frais réceptions	116 034,53	282 546,66	↑ 144	554 786,48	272 239,82	↑ 96
62	62600000	Frais postaux et frais de télécommunications	333 438,51	306 132,87	↓ -8	284 390,59	-21 742,28	↓ -7
62	62780000	Autres frais et commissions	26 685,01	23 127,61	↓ -13	32 356,88	9 229,27	↑ 40
62	62810000	Concours divers	302 191,49	656 082,81	↑ 117	892 122,09	236 039,28	↑ 36
62	62830000	Format [®] continue du personnel de l'établissement	481 210,80	459 757,23	↓ -5	430 523,07	-29 234,16	↓ -6
62	62840000	Frais de recrutement du personnel	29 949,06	53 967,50	↑ 80	79 045,75	25 078,25	↑ 47
62	62850000	Prestations extérieures de gardiennage	1 268 173,96	1 471 595,85	↑ 16	1 379 661,25	-91 934,60	↓ -6
62	62860000	Prestation extérieure de nettoyage	1 528 063,95	2 103 880,69	↑ 38	2 147 302,63	43 421,94	↑ 2
62	62870000	Prestations extérieures d'informatique	286 112,20	211 390,96	↓ -26	338 324,61	126 933,65	↑ 60
62	62885000	Facturat. P.A.F effect. par les serv. Déconcent.	279,73	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
62	62888000	Autres frais divers	817 996,98	1 439 049,10	↑ 76	1 814 344,38	375 295,28	↑ 26
TOTAL ACHATS AUTRES SERVICES EXTERIEURS			8 232 872	10 621 869	↑ 29	12 891 228	2 269 359	↑ 21

On remarque que les 3 variations majeures parmi les achats de « autres services extérieurs » sont :

✚ Comptes comptables 62510000-62560000

Ces 2 comptes sont liés aux charges des agents CY partant en missions, en voyages ou en déplacements dans le cadre de leurs activités.

On peut observer qu'ils représentent à eux seuls environ 50% d'augmentation de ce chapitre, soit 1 166 K€ sur 2 263 K€ entre 2021 et 2022.

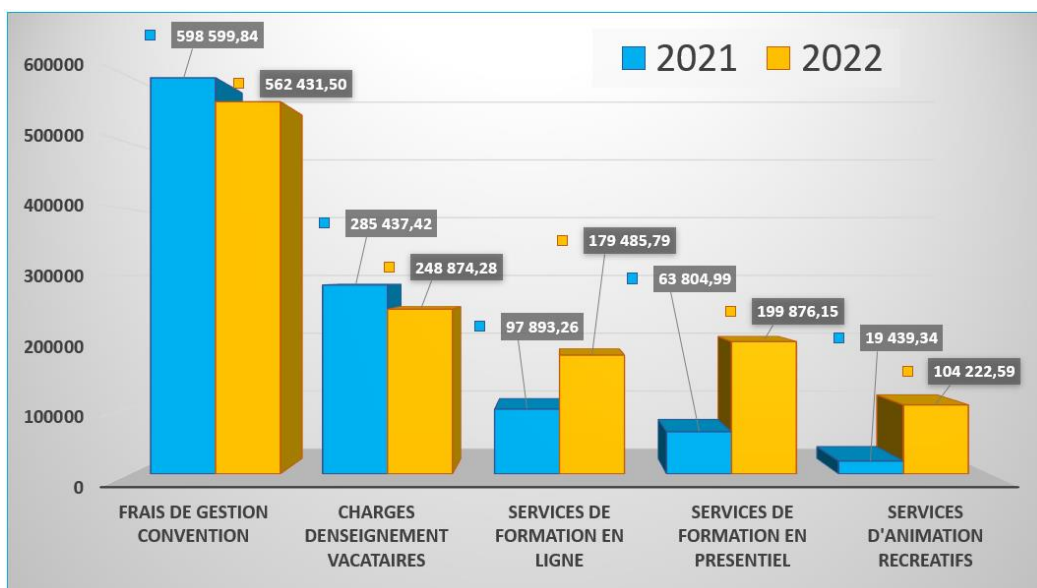
Les voyages et déplacements (fournisseur FCM) ont été multipliés presque par 2 et les missions par 2,5 entre 2021 et 2022.

✚ Compte comptable 62888000

Ce compte est en augmentation constante (+26%), toutefois, pas dans les mêmes proportions qu'entre 2020 et 2021 où la hausse était de +76 %, liée à la reprise de l'activité post-covid.

Pour ce compte, nous distinguerons que les variations les plus significatives concernent :

- Les frais de gestion sur conventions en baisse de 6% par rapport à l'an dernier,
- Les charges d'enseignement vacataires également en baisse de 13%,
- Les dépenses des formations en ligne et distanciel en augmentation de 265% pour 304 K€.



f. Impôts, taxes et versements assimilés

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
63	63310000	Impôt et taxe - versement de transport	1 437 881,27	1 565 145,53	↑ 9	1 635 986,99	70 841,46	↑ 5
63	63320000	Allocation logement	345 519,99	377 133,29	↑ 9	394 233,24	17 099,95	↑ 5
63	63330000	Participation employeurs form prof continue	41 926,26	-382,03	↓ -101	0,00	382,03	↑ 100
63	63380000	63380000 Autres impôt-taxe	0	0,00	→ 0	2 109,60	2 109,60	↑ 100
63	63512000	Taxes foncières	27 406,12	11 532,20	↓ -58	33 881,71	22 349,51	↑ 194
63	63513000	Autres impôt ou taxe à caractère local	12 168,39	46 539,62	↑ 283	148 070,94	101 531,32	↑ 218
63	63520000	Impôts directs taxe sur chiffre d'aff.non recup.	0,00	0,05	→ 0	0,01	-0,04	↓ -80
63	63580000	Autres droits	-1 721,92	225,00	↑ 113	0,00	-225,00	↓ -100
63	63730000	Contribution FIPHFP	88 887,61	102 590,22	↑ 15	167 811,17	65 220,95	↑ 64
63	63780000	Taxes diverses	22 242,42	28 454,92	↑ 28	30 673,83	2 218,91	↑ 8
TOTAL ACHATS IMPÔTS, TAXES ET VERSMENTS SIMILES			1 974 310	2 131 239	↑ 8	2 412 767	281 529	↑ 13

Dans ce chapitre, on observe que les postes les plus importants sont :

- Le remboursement des frais de transport (cotisation sur le bulletin de paie) en baisse par rapport l'année dernière,
- Autres impôts ou taxes à caractère local représenté par la taxe sur les bureaux. Sa variation s'explique par la refacturation de 96k€, pour les années 2020 et 2021, du conseil départemental du Val d'Oise pour la nouvelle parcelle du site de Neuville selon la convention d'occupation précaire signée le 13 mars 2020 avec CY Cergy Paris Université (montant comptabilisé en CAPAC),
- La taxe sur la contribution FIPHFP concernant l'emploi de personnes en situation d'handicap non remplie par CY Cergy Paris Université (cotisation patronale prélevée sur les salaires) qui s'explique en partie par l'augmentation de la masse salariale (environ +5,7%).

g. Charges de personnel

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
64	64111000	Rémunérations principales	70 547 207,09	72 825 302,55	↑ 3	75 861 803,71	3 036 501,16	↑ 4
64	64112100	Rémunérations accessoires indexées	6 896 374,71	7 910 666,67	↓ -14	7 786 945,36	29 714,28	↓ -1
64	64112200	Rémunérations accessoires non indexées	480 442,12	655 100,63		684 814,91		
64	64120000	Congés payés	-685 560,88	24 116,48	↑ 104	39 651,40	15 534,92	↑ 64
64	64128820	Indemnité spéc.rupture conventionnelle	0	0,00	⇒ 0	3 067,97	3 067,97	↑ 100
64	64131000	Primes et gratifications indexées	1 045 824,15	1 875 874,07	↑ 46	1 492 152,00	1 708 683,79	↑ 56
64	64132000	Primes et gratifications non indexées	1 052 852,47	1 198 665,89		3 291 071,75		
64	64140000	Indemnités et avantages divers	0	0,00	⇒ 0	75 009,25		
64	64141000	Indemnités et avantages indexés	214 045,34	35 212,20	↓ -8	0,00		
64	64142000	Indemnités et avantages non indexés	2 821 737,78	2 749 256,10		1 256 541,40	-19 282,69	↓ -1
64	64143000	Indemnités et avantages indexés	3 506,78	8 582,55		0,00		
64	64144000	Indemnités et avantages non indexés	0,00	5 938,21		1 448 155,72		
64	64150000	Supplément familial	540 944,96	570 268,16	↑ 5	578 489,16	8 221,00	↑ 1
64	64180000	Autres rémunérations du personnel	-48 308,67	0,00	↑ 100	0,00	0,00	⇒ 0
64	64191000	Abattement indemnitaire	-382 820,64	-379 264,32	↑ 1	-373 003,77	6 260,55	↑ 2
64	64192000	Indu de rémunération	-8 533,06	-140 435,21	↓ -1546	-103 362,49	37 072,72	↑ 26
64	64510000	Cotisations d'assurance-maladie	8 891 780,25	8 602 015,17		8 787 748,79		
64	64531100	Pensions civiles	33 060 275,58	33 140 279,38		33 361 301,61		
64	64532000	Cotisations patronales CNRACL	87 497,53	96 738,53		118 792,79		
64	64534000	CNAV	2 416 202,30	3 002 116,60		3 292 659,09		
64	64535100	RAFP	352 143,38	377 082,48	↑ 2	414 417,37	1 213 035,37	↑ 2
64	64535200	IRCANTEC	1 169 322,11	1 496 329,20		1 638 057,46		
64	64538000	Cotisations retraites Autres	207 605,32	0,00		0,00		
64	64540000	Cotisations à Pôle emploi	1 120 931,80	1 251 465,98		1 376 288,69		
64	64580000	Cotisations aux autres organismes sociaux	3 986 772,77	4 186 185,85		4 375 982,76		
64	64710000	Prestations directes	547 749,39	457 337,21	↓ -17	430 799,22	-26 537,99	↓ -6
64	64740000	Oeuvres sociales	42 802,89	49 982,53	↑ 17	50 719,60	737,07	↑ 2
64	64750000	Médecine du travail, pharmacie	45 760,95	36 890,71	↓ -19	3 572,62	-33 318,09	↓ -90
64	64780000	Autres charges sociales divers	5 269,26	93 338,70	↑ 1671	8 912,66	-84 426,04	↓ -91
64	64800000	Autres charges de personnel	-279 491,87	73 853,58	↑ 126	134 864,75	61 011,17	↑ 83
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL			134 132 334	140 202 900	↑ 5	146 035 454	5 956 275	↑ 4

On observe distinctement que la rémunération brute des agents (comptes 641*) est la dépense la plus importante de cette catégorie, représentant 63 % du total des « charges de personnel » (1% de plus qu'en 2021 et 2% de plus qu'en 2020).

La part des rémunérations principales (iso à 2021) est de 52 %, sachant qu'il y a eu 3 revalorisations d'indices minimum de traitement en octobre 2021 (+2.2%), en janvier 2022 (+0,9%) puis, en mai (2,65%). En complément, les agents rémunérés à l'indice ont bénéficié de l'augmentation de la valeur du point d'indice, à hauteur de 3.5 %, applicable à compter du 1er juillet 2022.

Les primes et gratifications des agents ont également augmenté de 56%, soit 10% de plus qu'en 2021. Le MESRI, dans le cadre de l'allocation de la Subvention pour Charges de Service Public 2022, a abondé de 646 000 € l'enveloppe du RIFSEEP. Le Conseil d'Etablissement du 21 juin 2022 a approuvé les modalités d'attribution.

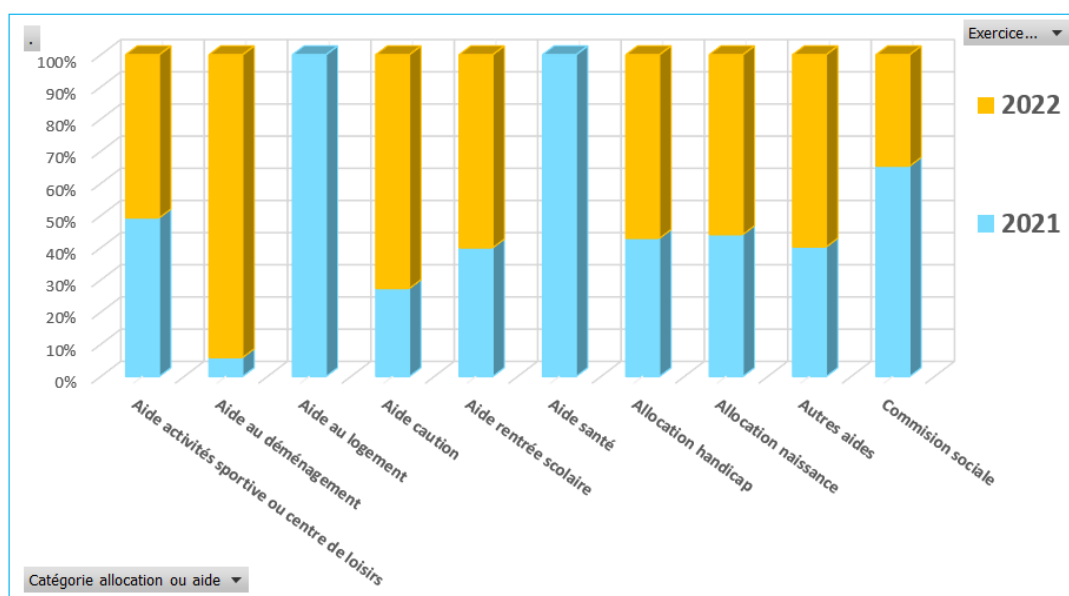
L'évolution des charges sociales et patronales (645*) progresse de 2%, mais reste constante par rapport à l'année dernière.

Les comptes 64180000 et le 64538000 présentent un solde à 0.00 en 2021 et 2022 puisque ces comptes étaient mouvementés suite aux dernières écritures de paies d'EX-EISTI sur le premier semestre 2020 (changement caisse de retraite privé-public, remboursement carte de transport).

Les comptes 647* correspondent aux autres charges sociales à l'exception du 64780000 qui concerne principalement les cotisations URSSAF des droits d'auteurs. Il y a une grande variation en 2021 suite aux versements exceptionnels de capitaux de décès pour 88k € environ.

Concernant des œuvres sociales, on distingue les catégories ci-dessous :

Catégories d'aides	2021	2022	Variation 2021-2022
Aide activités sportive ou centre de loisirs	2 070,96	2 128,02	↑ 57,06
Aide au déménagement	150,00	2 400,00	↑ 2 250,00
Aide au logement	500,00		↓ -500,00
Aide caution	819,20	2 175,70	↑ 1 356,50
Aide rentrée scolaire	800,00	1 200,00	↑ 400,00
Aide santé	236,74		↓ -236,74
Allocation handicap	15 493,44	20 579,74	↑ 5 086,30
Allocation naissance	6 000,00	7 600,00	↑ 1 600,00
Autres aides	2 073,42	3 076,14	↑ 1 002,72
Commision sociale	21 838,77	11 560,00	↓ -10 278,77
Total général	49 982,53	50 719,60	737,07



h. Autres charges de gestion

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
65	65110000	Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	985 504,33	779 621,34	↓ -21	1 494 711,32	715 089,98	↑ 92
65	65160000	Droits d'auteurs et de reproduction	99 986,68	108 496,47	↑ 9	124 845,09	16 348,62	↑ 15
65	65180000	Autres droits et valeurs similaires	0,00	158,33	⇒ 0	0,00	-158,33	↓ -100
65	65200000	Contrôle financier	28 815,24	92 449,44	↑ 221	68 349,54	-24 099,90	↓ -26
65	65400000	Pertes sur créances irrécouvrables	6 718,27	177 480,09	↑ 2542	177 133,19	-346,90	↓ 0
65	65600000	Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	71 720,88	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
65	65731000	charges intervention transferts aux menages	44 402,00	61 250,00	↑ 38	5 189,18	-56 060,82	↓ -92
65	65781800	Autres charges spécifiques	2 124 681,51	2 406 204,13	↑ 13	3 201 953,21	795 749,08	↑ 33
65	65811000	Pénalités sur contrats ou conventions	-21 514,17	-56 236,12	↓ -161	12 809,81	69 045,93	↑ 123
65	65812000	Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	1 540,59	⇒ 0	417,17	-1 123,42	↓ -73
65	65830000	Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	228 893,24	1 471 238,96	↑ 543	824 885,12	-646 353,84	↓ -44
65	65861000	Perte change opérations fonctionnement décaissem	407,05	238,83	↓ -41	609,11	370,28	↑ 155
65	65881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à reverser	0,00	82 798,52	⇒ 0	0	-82 798,52	↓ -100
65	65882000	Autres charges diverses	18 208,50	4 995,16	↓ -73	3 190,00	-1 804,90	↓ -36
TOTAL AUTRES CHARGES DE GESTION			3 587 824	5 130 236	↑ 43	5 914 093	783 857	↑ 15

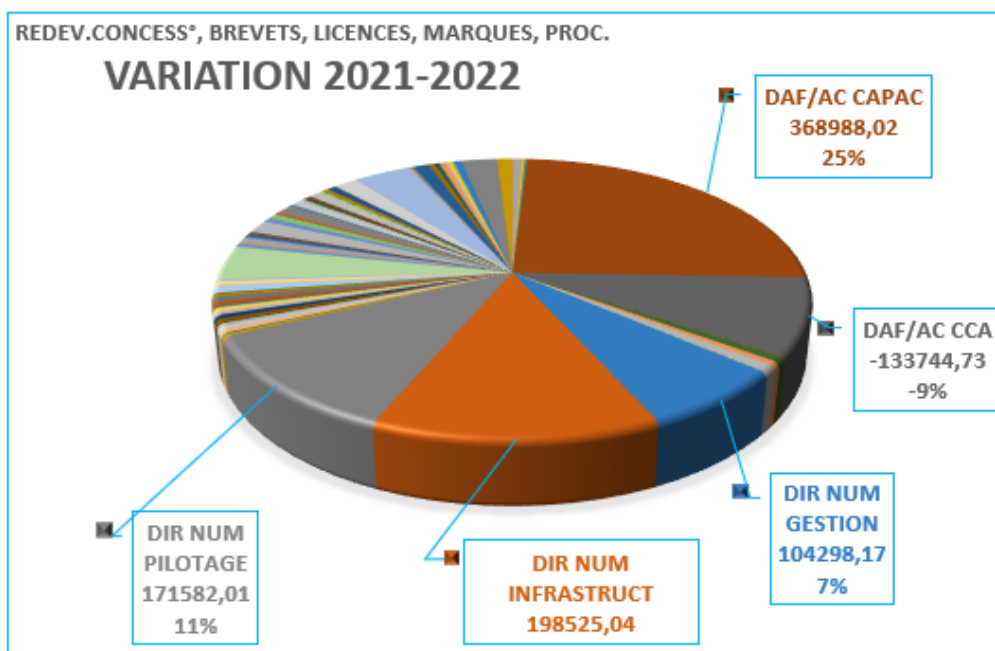
Dans ce chapitre, les 4 comptes dont la variation est la plus importante en termes de montant sont :

✚ Compte comptable **65110000 (+92 %)**

La variation s'explique par les flux ou coûts significatifs suivants :

- Écritures d'inventaires comptables :
 - o Moins d'extourne de « CAPAC 2021 » et moins de « CAPAC 2022 » en 2022 contrairement à 2021 (+369 k€),
 - o Plus de CCA 2022 (Charges constatées d'avances) du fait de la montée en qualité de l'analyse des comptes et moins d'extournes « CCA 2021 » en 2022 contrairement à 2021 (+369 k€),
- DIR NUM GESTION, achat 100 K€ accès serveurs Microsoft @365 pour 2022 pour le personnel et étudiants CY, ainsi que la maintenance 2022 d'oracle et Win paie pour 44K€,
- DIR NUM INFRASTRUCTURE, achat RAM 2021+2022 en 2022 pour 425 K€,
- DIR NUM PILOTAGE, 52 K€ pour la souscription à REDHAT infrastructure pour 2022.

Objets Analytiques de coûts	2020	2021	2022	Variation 2021-2022
DAF/AC CAPAC	348 491,66	-355 935,37	13 052,65	↑ 368 988,02
DAF/AC CCA	-36 535,01	1 444,79	-132 299,94	↓ -133 744,73
DIR NUM GESTION	52 421,89	67 166,19	171 464,36	↑ 104 298,17
DIR NUM INFRASTRUCT	113 613,28	452 246,98	650 772,02	↑ 198 525,04
DIR NUM PILOTAGE	28 140,64	16 306,57	187 888,58	↑ 171 582,01



✚ Compte comptable **65781800 (+33 %)**

Les autres charges spécifiques sont constituées de plusieurs types de subventions à verser mais également, de versement de bourses aux étudiants ou des soutiens aux réunions et aux colloques comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Parmi les dépenses les plus significatives de ce compte en 2022, on retrouve :

- Le reversement suite à la convention ESSEC du développement « BACHELOR ACT » pour un montant de 57,7 K€,
- La quote-part liée aux charges de Strate College de Singapour pour 86,5 K€ suite

Type pièces / Groupe de marchandises	2020	2021	2022	Variation 2021-2022	% dif. 2021-2022
AUT SUBVENT/PARTICIP VERS.AUTRES ORGANIS(FRAIS RECH.TERRAIN)	454 048,54	783 191,73	995 151,69	211 959,96	↑ 27
SUBVENT/PARTICIP VERSEES DANS CADRE DE CONVENTIONS DE MIXITE	574 242,15	702 439,41	863 474,06	161 034,65	↑ 23
AUTRES CHARGES SPECIFIQUES DESTINEES AUX ETUDIANTS	200 345,99	417 418,88	589 729,67	172 310,79	↑ 41
BOURSES ET FRAIS ANNEXES	103 348,60	188 366,15	358 270,63	169 904,48	↑ 90
Ecrit inventaire :Ré-imputat 65780000	587 087,31			0,00	→ 0
SUBVENT/PARTICIPAT VERSEES CONTRATS PROGRAMMES DE R&D	171 182,00	182 500,00	177 619,68	-4 880,32	↓ -3
Ecrit inventaire :CAPAC	11 314,92	181 192,08	182 059,30	867,22	↑ 0
SOUTIEN AUX REUNIONS ET COLLOQUES	17 800,00	2 142,00	32 796,50	30 654,50	↑ 1431
AID/SOUTIENS DIV ACCORD.AUX ETUD(PRISE EN CHARGE INSCRIPT)	2 740,00	3 228,00	6 884,99	3 656,99	↑ 113
Bourse / aides étudiants	-840,00	-14 245,27	22 367,08	36 612,35	↓ -257
FORMATIONS PREPARATOIRES	3 412,00			0,00	→ 0
Ecrit inventaire :CCA	0,00	-40 028,85	-26 400,39	13 628,46	↓ -34
Total général	2 124 681,51	2 406 204,13	3 201 953,21	795 749,08	↑ 33

son acquisition

- Financement au démarrage de l'activité du campus CY Singapour pour 58,5 K€

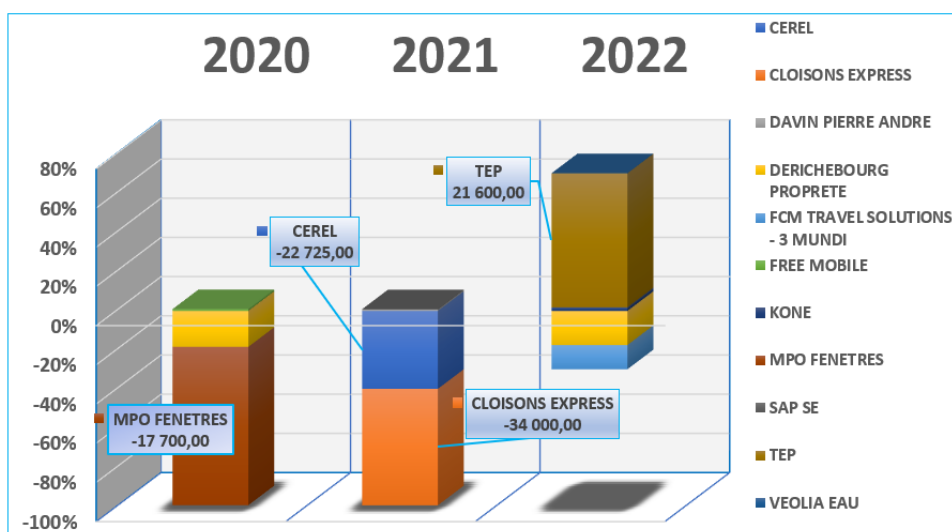
✚ Compte comptable **65811000 (+123%)**

Ce compte a présenté successivement et anormalement, un solde créditeur en 2020 et 2021 du fait des pénalités de retard déduites lors de la facturation finale de certains fournisseurs à propos des travaux sur l'immobilier ci-dessous :

- en 2020 :
 - 17,7 K€ concernant les travaux d'isolation thermique des façades vitrées du bâtiment des Chênes 1 de 2018-2019 effectués par le fournisseur MPO FENETRES (montant marché principal = 862 k€),
- En 2021 :
 - 34 K€ concernant les travaux rénovation finition intérieur du bâtiment B du site de Saint Germain effectués par le fournisseur CLOISON EXPRESS de 2019-2020 (montant marché principal = 762 K€), et,
 - 22,7 K€ concernant les travaux cloisons et faux plafonds/menuiseries intérieurs des sanitaires site de Neuville et des Chênes par le fournisseur TEP de 2017-2021 (montant marché principal = 214 K€).

En 2022, ce compte n'a pas fait l'objet de régularisation de pénalités.

Noms fournisseurs	2020	2021	2022
CEREL		-22 725,00	
CLOISONS EXPRESS		-34 000,00	
DAVIN PIERRE ANDRE		398,50	
DERICHEBOURG PROPLETE	-4 010,00		-5 489,34
FCM TRAVEL SOLUTIONS - 3 MUNDI			-3 900,00
FREE MOBILE	195,83		
KONE			579,37
MPO FENETRES	-17 700,00		
SAP SE		90,38	
TEP			21 600,00
VEOLIA EAU			19,78
Total général	-21 514,17	-56 236,12	12 809,81



✚ Compte comptable **65830000 (-44 %)**

Catégorie AVOIR ou remboursement	2020	2021	2022
Avoir sur TR émis sur ex antérieur	171 042,09	530 724,67	341 589,84
Regularisation chèque + 1 an 8j		337,22	
Régularisation facture émission EX-EISTI / FAE		8 697,93	48 868,14
Régularisation OPCO CFA	22 814,40	58 529,72	
Regularisation REGIE	11 548,65	6 440,00	15 105,00
Remboursement apprenti		44 377,00	12 650,00
Remboursement étudiant - DEMISSION		7 212,00	8 689,00
Remboursement étudiant - refus VISAS		92 816,00	45 820,00
Remboursement étudiant autres remboursement / exo	23 318,10	204 065,67	119 391,14
Remboursement étudiant badge parking		120,00	1 297,00
Remboursement étudiant boursier	170,00	388 340,00	183 506,00
Remboursement étudiant CESURE			141,00
Remboursement étudiant CFA SACEF		49 680,00	
Remboursement étudiant changement régime		39 065,00	22 719,00
Remboursement étudiant FC - PEC OPCO/ENTREPRISE		12 111,75	
Remboursement étudiant maladie		3 000,00	7 602,00
Remboursement étudiant PEC organisme		634,00	
Remboursement étudiants - changement établissement		25 088,00	17 507,00
Total général	228 893,24	1 471 238,96	824 885,12

Selon le tableau ci-dessus, nous pouvons constater une diminution des annulations de titres sur exercices antérieurs par rapport à 2021.

En collaboration avec le service de la scolarité, le délai de traitement de remboursements aux étudiants a été raccourci. Ce dernier démarrait à compter de décembre N jusqu'au printemps

N+1. Le compte 6583 enregistre les opérations d'annulation de recettes lorsque cette annulation intervient après la clôture de l'exercice concerné, soit N+1. De manière à rembourser les étudiants plus rapidement et que le remboursement se traduise par une diminution du produit de l'année, et non une annulation de titres sur exercice antérieur, les remboursements sont comptabilisés au fil de l'eau, soit dès l'été N.

i. Charges financières

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
66	66110000	Intérêts des emprunts et des dettes	8 408,26	3 527,54	↓ -58	0,00	-3 527,54	↓ -100
66	66600000	Pertes change opérations financières décaissement	595,84	5 302,25	↑ 790	19 611,68	14 309,43	↑ 270
66	66610000	Pertes change opérations financières encaissement	0,00	0,00	→ 0	1 120,21	1 120,21	↑ 100
TOTAL CHARGES FINANCIERES			9 004	8 830	↓ -2	20 732	11 902	↑ 135

✚ Les intérêts des emprunts :

Le montant des intérêts des emprunts et des dettes est de 0,00 car en 2022, nous avons remboursé tous les emprunts ou dettes bancaires sur 2021 notamment ceux de l'EISTI contractés auprès de la banque commerciale LCL.

✚ Les pertes de change :

L'augmentation peut s'expliquer du fait que nous avons comptabilisé plus de paiements à l'étranger qu'en 2021, soit 78 en 2022 et 51 en 2021.

De plus, la devise du dollar américain \$ a été plus forte durant la période allant du 23/08/2022 au 10/11/2022 (47 jours ouvrés) du fait du ralentissement de l'inflation aux Etats-Unis (Cf. graphique ci-dessous). La dernière fois que les États-Unis ont connu une telle situation remonte à plus de 20 ans (janvier 2002).

j. Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Charges 2020	Charges 2021	% dif. 2020-2021	Charges 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
68	68110000	Dotations amort immo incorporelles et corporelles	21 382 537,47	17 745 057,61	↓ -17	12 383 656,65	-5 361 400,96	↓ -30
66	68151000	Dotations aux prov pour risques charges de fonct	1 005 903,00	822 319,00	↓ -18	1 421 598,00	599 279,00	↑ 73
66	68170000	Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	477 978,21	39 042,83	↓ -92	491 546,70	452 503,87	↑ 1159
TOTAL DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			22 866 419	18 606 419	↓ -19	14 296 801	-4 309 618	↓ -23

La baisse des amortissements sur immobilisations de -30% s'explique du fait de la comptabilisation de la réévaluation et de la baisse de la valeur des bâtiments et terrains mis à disposition par l'État qui s'appuient sur les avis et rapport domaniaux de la direction immobilière de l'État de 2018.

Les amortissements, les dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement et d'intervention tout comme la dotation aux dépréciations ont été détaillées dans deux sous-chapitres du bilan.

2. Les produits

En comptabilité générale, un produit se matérialise par l'émission d'un titre de recettes (facture clients) dès lors que l'octroi du droit est né.

Concernant les produits, la variation la plus significative à la hausse correspond aux prestations de services (70*), et la plus basse correspond aux reprises sur amortissements (78*).

a. Valeurs de produits, prestations de services, marchandises

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Produits 2020	Produits 2021	% dif. 2020-2021	Produits 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
70	70621100	Drts de scolar aux diplômés nationaux - nationaux	-6 537 600,47	-7 141 602,09	↑ 9	-6 254 127,03	887 475,06	↓ -12
70	70621300	Drts de scolar aux diplômés nationaux - hors UE	-445 178,00	-961 397,00	↑ 116	-964 824,00	-3 427,00	↑ 0
70	70621400	Droits des diplômés propres à chaque établissement	0,00	0,00	↑ 6	-2 765 897,20	-904 188,86	↑ 148
70	70622000	Financements hors contrats d'apprentissage	-2 013 978,58	-1 903 471,26	↑ 206	-41 762,92		
70	70622100	Redevances	0,00	0,00	→ 0	-50 902,97	53 579,71	↓ -49
70	70623000	Financements des contrats d'apprentissage	-34 170,75	-104 482,68	↑ 3	0,00		
70	70623100	Formation - contrat d'apprentissage	0,00	0,00	↑ 3	-3 984 305,63	-4 980 984,72	↑ 69
70	70626000	formation en apprentissage	-9 464 418,47	-9 757 836,04	→ 0	-10 754 515,13		
70	70623200	Premier équipement pédagogique	0,00	0,00	→ 0	-13 500,00	-13 500,00	↑ 100
70	70623800	Autres	0,00	0,00	→ 0	-375,00	-375,00	↑ 100
70	70624000	Prestations de formation continue	-3 162 064,81	-4 213 202,85	↑ 33	-7 031 652,29	-2 818 449,44	↑ 67
70	70625000	validation des acquis de l'expérience (VAE)	-39 745,28	-109 101,00	↑ 175	-68 526,00	40 575,00	↓ -37
70	70661000	Colloques	1 004,82	-97 336,32	↑ 9787	-14 769,01	82 567,31	↓ -85
70	70662000	Prestations de recherche	-909 630,41	-1 241 699,19	↑ 37	-729 741,97	511 957,22	↓ -41
70	70664000	Ventes de publications	-163,67	-2 319,93	↑ 1317	0,00	2 319,93	↓ -100
70	70671000	Hébergement (CROUS)	-58 757,50	-77 801,67	↑ 32	-66 218,32	11 583,35	↓ -15
70	70672000	Restauration (CROUS)	-28 742,20	-32 111,59	↑ 12	-61 524,11	-29 412,52	↑ 92
70	70681000	Prestations et travaux informatiques	0,00	0,00	→ 0	-900,83	-900,83	↑ 100
70	70682000	autres prestations de services	-539 229,08	-925 534,88	↑ 72	-1 193 437,47	-267 902,59	↑ 29
70	70700000	Ventes de marchandises	-300,00	0,00	↓ -100	0,00	0,00	→ 0
70	70820000	Commissions et courtages	0,00	0,00	→ 0	-220,00	-220,00	↑ 100
70	70830000	Locations diverses	-27 344,18	-24 551,78	↓ -10	-69 729,37	-45 177,59	↑ 184
70	70840000	Mise a disposition de personnel facturée	-763 809,36	-592 936,50	↓ -22	-1 009 454,46	-416 517,96	↑ 70
70	70850000	Ports et frais accessoires factures aux clients	-2,00	-129,00	↑ 6350	0,00	129,00	↓ -100
70	70880000	Autres produits d'activités annexes	-39 749,77	-173 293,72	↑ 336	-129 765,82	43 527,90	↓ -25
TOTAL DES PRODUITS, PRESTATIONS DE SERVICES ET MARCHANDISES			-24 063 880	-27 358 808	↑ 14	-35 206 150	-7 742 859	↑ 29

Concernant ce chapitre, on remarque que la variation a doublé par rapport l'année dernière. On peut observer que la formation continue (+67%) et les contrats d'apprentissage (+69%) représentent la part la plus significative en termes de montants et de hausse puis, viennent les diplômés propres aux établissements (+148%).

b.Subventions

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Produits 2020	Produits 2021	% dif. 2020-2021	Produits 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
74	74111100	Ministère de tutelle principale- SCSP	-129 297 220,59	-133 359 195,47	↑ 3	-136 931 352,41	-3 572 156,94	↑ 3
74	74111200	Ministère de tutelle secondaire- SCSP	-2 425,45	79 210,45	↓ -3366	-0,42	-79 210,87	↑ 100
74	74118000	Ministère de tutelle - autres subventions	-98 558,88	7 143,97	↓ -107	-256 850,25	-263 994,22	↑ 3695
74	74121000	Autres ministères - SCSP	-45 371,78	-21 665,65	↓ -52	-16 806,50	4 859,15	↓ -22
74	74128000	Autres ministères - autres subventions	-243 555,60	-39 932,95	↓ -84	-234 241,23	-194 308,28	↑ 487
74	74131100	ANR Investissements d'avenir	-5 601 734,02	-7 736 588,30	↑ 38	-8 945 603,43	-1 209 015,13	↑ 16
74	74131200	ANR Hors investissements d'avenir	-739 875,53	-1 106 303,50	↑ 50	-1 693 802,76	-587 499,26	↑ 53
74	74420000	Subventions de la région	-256 268,55	-291 325,55	↑ 14	-791 340,40	-500 014,85	↑ 172
74	74430000	Subventions du département	0,00	-46 999,84	→ 0	-181 121,67	-134 121,83	↑ 285
74	74440000	Subv des communes et groupements de communes	-65 231,90	-76 253,10	↑ 17	-77 229,08	-975,98	↑ 1
74	74460000	Subventions union européenne	-1 712 108,38	-1 243 125,76	↓ -27	-1 712 414,70	-469 288,94	↑ 38
74	74470000	Subventions organismes internationaux financ. publ	-79 750,87	-1 045 566,34	↑ 1211	-580 965,93	464 600,41	↓ -44
74	74480000	Subv Aut entités publiques dont organismes publics	-793 933,40	-1 359 512,31	↑ 71	-975 060,47	384 451,84	↓ -28
74	74810000	Pdts versts liberatoires ouvrant droit exone. TA	-1 108 547,38	-1 135 881,64	↑ 3	-1 180 784,23	-44 902,59	↑ 4
74	74881000	Autre sub public	-50 490,00	-11 146,94	↓ -78	-1 000,00	10 146,94	↓ -91
74	74882000	Autre sub privé	-941 147,39	-1 066 302,07	↑ 13	-839 846,93	226 455,14	↓ -21
TOTAL SUBVENTIONS			-141 036 220	-148 453 445	↑ 5	-154 418 420	-5 964 975	↑ 4

Dans ce chapitre, les 3 variations de compte mis en évidence sont :

- ✚ Compte comptable 74111100 : SCSP - Subvention pour charges de service public (subvention ministère de tutelle principale) en progression de 3 %,
- ✚ Compte comptable 74131100 et 74131200

Les subventions reçues de l'ANR (Agence nationale de la Recherche), affectées aux investissements d'avenir sont en progression avec 16 % et 53%.

c. Autres produits de gestion courante

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Produits 2020	Produits 2021	% dif. 2020-2021	Produits 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
75	75160000	Droits d'auteur et de reproduction	-12,30	-101,41	↑ 725	101,63	203,04	↓ -200
75	75200000	Revenus des immeubles non aff aux activ de l'ets	-34 854,48	-25 528,38	↓ -27	-14 775,74	10 752,64	↓ -42
75	75600000	Produits des cessions d'éléments d'actif	0,00	-33 398,25	↑ 100	-7 382,68	26 015,57	↓ -78
75	75710000	Taxes affectées	-1 326 857,74	-1 312 205,38	↓ -1	-975 549,83	336 655,55	↓ -26
75	75780000	Autres produits spécifiques	-34 908,23	-1 845,88	↓ -95	0,00	1 845,88	↓ -100
75	75830000	Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	-213 853,59	-158 768,18	↓ -26	-302 059,42	-143 291,24	↑ 90
75	75840000	Autres produits contentieux	-4 489,00	-9 718,87	↑ 117	0,00	9 718,87	↓ -100
75	75861000	Gains change opérations fonctionnement décaissem	-182,01	-24,16	↓ -87	-2 567,67	-2 543,51	↑ 10528
75	75881000	variation du coeff. de taxat. forf-TVA à déduire	0,00	-2 649,56	↑ 100	0,00	2 649,56	↓ -100
75	75882000	Autres produits	-805 195,93	-866 505,32	↑ 8	-1 325 733,69	-459 228,37	↑ 53
TOTAL AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			-2 420 353	-2 410 745	↓ 0	-2 627 967	-217 222	↑ 9

Parmi ces autres produits de gestion courante on observe que les 3 comptes ayant eu les plus grandes variations sont :

- ✚ Compte comptable 75882000

Ce compte représente en majorité les refacturations aux agents de la cotisation RAFP non prélevée sur les bulletins de paie ainsi que les frais de gestion encaissés selon les rapports ou bilans financiers concernant les conventions.

- ✚ Compte comptable 75830000

Ce compte enregistre les opérations d'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs. Ainsi, cela représente les avoirs fournisseurs ou d'éventuelles annulations de services faits sur N+1.

🚩 Compte comptable 75710000

Ce compte est utilisé exclusivement pour la Contribution Vie Etudiantes et de Campus.

La variation de la CVEC à la baisse s'explique du fait du changement de méthode selon décret n° 2022-1509 du 1^{er} décembre 2022.

En effet, jusqu'alors nous recevions deux versements à l'année :

- Versement du solde en juillet N au titre de l'année universitaire (N-1 / N)
- Versement de l'acompte en décembre N au titre de l'année universitaire (N / N+1)

En juillet 2022, nous avons reçu le solde au titre de 2021 / 2022. Par contre, nous n'avons pas reçu en fin d'année l'acompte au titre de 2022 / 2023.

Conformément au nouveau décret, le 1^{er} versement correspondant à l'acompte est prévu dorénavant au plus tard le 20 janvier N+1 au titre de l'année universitaire (N / N+1).

En conséquence, le montant du produit comptabilisé au titre de 2022 est exceptionnellement plus bas que les années précédentes car nous avons seulement comptabilisé en produit l'encaissement reçu en 2022.

Pour les années suivantes, les modalités de versement seront donc les suivantes :

- Versement de l'acompte en janvier N+1 au titre de l'année universitaire (N / N+1)
- Versement du solde en juillet N+1 au titre de l'année universitaire (N / N+1)

d.Produits financiers

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Produits 2020	Produits 2021	% dif. 2020-2021	Produits 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
76	76210000	Revenus des titres immobilisés	-25 686,95	-3 402,63	↓ -87	-5 146,88	-1 744,25	↑ 51
76	76380000	Revenus sur créances diverses	-244,85	-230,15	↓ -6	0,00	230,15	↓ -100
76	76600000	Gains change opérations financières décaissement	-2 905,71	-1 451,75	↓ -50	-852,26	599,49	↓ -41
76	76610000	Gains change opérations financières encaissement	0,00	0,00	⇒ 0	-81,91	-81,91	↑ 100
76	76710000	Produits nets sur cess ^s valeurs mobil. de plac	79,80	0,00	↓ -100	0,00	0,00	⇒ 0
TOTAL PRODUITS FINANCIERS			-28 758	-5 085	↓ -82	-6 081	-997	↑ 20

Le compte comptable 76210000 « revenus des titres immobilisés » retracent les intérêts liés aux consignations évoqués dans le chapitre Valeurs mobilières de placement.

e.Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions

Compte par chapitre	Compte général	Désignation du compte général	Produits 2020	Produits 2021	% dif. 2020-2021	Produits 2022	Différence absolue 2021-2022	% dif. 2021-2022
78	78130000	Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	-15 895 178,62	-11 956 147,28	↓ -25	-7 183 692,26	4 772 455,02	↓ -40
78	78151000	Reprises sur prov pour risques charges de fonct	-1 272 586,00	-973 143,00	↓ -24	-822 319,00	150 824,00	↓ -16
78	78152000	Reprises prov pour risques charges d'intervention	-50 069,00	-32 760,00	↓ -35	0,00	32 760,00	↓ -100
78	78170000	Reprises dépréciations des actifs circulants	-479 284,36	0,00	↓ -100	-517 021,04	-517 021,04	↑ 100
TOTAL REPRISE SUR AMORTISSEMENTS , DEPRECIATIONS ET PROVISIONS			-17 697 118	-12 962 050	↓ -27	-8 523 032	4 439 018	↓ -34

La variation à la baisse concernant le compte de quote-part s'explique comme son pendant (la partie « dotations aux amortissements »), du fait de la comptabilisation de la réévaluation et de la baisse de la valeur des bâtiments et terrains mis à disposition par l'État qui s'appuient sur les avis et rapport domaniaux de la direction immobilière de l'État de 2018.

De même que les amortissements, les comptes de reprises (78*) sont détaillés dans deux sous-chapitres du Bilan.